



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

**8992<sup>e</sup>** séance

Lundi 14 mars 2022, à 10 heures

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Abushahab. . . . . (Émirats arabes unis)

*Membres :*

Albanie . . . . .	M. Hoxha
Brésil . . . . .	M. de Almeida Filho
Chine . . . . .	M. Zhang Jun
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Mills
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Gabon . . . . .	M. Biang
Ghana . . . . .	M. Agyeman
Inde . . . . .	M. Raguttahalli
Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
Kenya . . . . .	M. Kiboino
Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
Norvège . . . . .	M <sup>me</sup> Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward

## Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : S. E. M. Zbigniew Rau, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères de la Pologne ; et M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Rau.

**M. Rau** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souligner combien j'attache de l'importance au dialogue continu entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation des Nations Unies. L'OSCE, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est prête à poursuivre sa coopération et sa coordination avec l'ONU. Nos organisations partagent le même objectif de renforcer la paix et la sécurité internationales et de promouvoir le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'ordre universel fondé sur des règles.

Cette coopération étroite est encore plus nécessaire aujourd'hui, alors que les principes fondamentaux consacrés par la Charte et le droit international sont violés de manière flagrante au cœur même de l'Europe. Je m'adresse aujourd'hui au Conseil de sécurité avec un sentiment d'urgence et d'impératif moral afin que tout soit mis en œuvre pour arrêter l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.

L'OSCE a été conçue comme une plateforme pour désamorcer les tensions, favoriser le dialogue, réduire le risque d'escalade militaire et prévenir les conflits. Depuis le tout début de la présidence polonaise, mon objectif a été de rechercher un compromis et de faciliter le dialogue entre toutes parties à un conflit. Nous

avons assumé notre rôle dans le contexte de la montée des tensions provoquée par les exigences unilatérales de Moscou à propos des garanties de sécurité. Le postulat sur lequel reposent ces exigences est fondamentalement vicié. La communauté transatlantique n'est ni l'ennemi ni une menace pour la Russie ou son peuple. Au contraire, l'Occident a toujours cherché à établir un cadre efficace de coopération avec Moscou.

Malgré nos réserves, nous avons offert à la Russie la possibilité d'exprimer à l'OSCE toutes ses préoccupations concernant la sécurité européenne. Nous étions disposés à examiner de bonne foi de nouvelles pistes de coopération à une condition – qu'elles contribuent à la stabilité et à la sécurité dans la zone de l'OSCE. Cette initiative venait compléter le dialogue bilatéral entre les États-Unis et la Russie et les délibérations du Conseil OTAN-Russie. La Russie disposait d'un éventail d'options pour répondre à ses préoccupations sur la base d'une interaction pacifique et diplomatique.

Mais la Russie cherchait uniquement à gagner du temps. La poursuite de la concentration de ses forces aux frontières de l'Ukraine a jeté un doute sérieux concernant les intentions réelles de Moscou. Le matin du 24 février, le scénario du pire est devenu réalité. Cette agression de grande envergure non provoquée, injustifiée et préméditée a fait voler en éclats notre conviction que les horreurs de la guerre en Europe appartenaient au passé.

Les tentatives perverses par la partie russe de justifier son opération militaire contre un pays souverain et pacifique ont cruellement tourné en dérision la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki. Cette opération, mal préparée et mal exécutée, s'est transformée en un échec stratégique et tactique.

Mais au lieu de prévenir de nouvelles pertes inutiles dans ses propres rangs, le Kremlin a changé de tactique. Les forces d'invasion ont commencé à cibler les populations et les infrastructures civiles pour tenter de briser l'esprit du peuple ukrainien. Cette pratique déplorable et honteuse s'apparente à du terrorisme d'État. Des écoles, des hôpitaux et des crèches sont délibérément pris pour cible à l'aide d'armes interdites au niveau international. Les informations faisant état de femmes et d'enfants tués et blessés sont dévastatrices. C'est comme si les Conventions de Genève et le droit humanitaire n'avaient jamais existé.

Que l'on ne s'y trompe pas : la communauté internationale a les instruments et les moyens nécessaires pour mettre ceux qui commettent des crimes de guerre et leurs complices face à leurs responsabilités.

J'ai été récemment accusé par des représentants russes de manquer d'impartialité dans le cadre de mes fonctions de Président en exercice de l'OSCE. Je n'ai qu'une réponse à donner à ces allégations : l'impartialité prend fin lorsque sont commises des violations flagrantes du droit international et du droit humanitaire. Dans de tels moments, nous avons l'obligation morale de conserver notre décence et notre intégrité. Les auteurs seront jugés pour leurs actes, mais nous serons jugés par la manière dont nous réagissons à ces horreurs. Nous ne pouvons rester indifférents.

Qu'il me soit permis de citer Elie Wiesel, qui, au début du nouveau millénaire, a tenu ces propos célèbres :

« ... l'indifférence est toujours l'amie de l'ennemi, car elle profite à l'agresseur, jamais à sa victime, dont la douleur est amplifiée lorsqu'elle se sent oubliée. Le prisonnier politique dans sa cellule, les enfants affamés, les réfugiés sans abri – ne pas répondre à leur détresse, ne pas soulager leur solitude en leur offrant une étincelle d'espoir, c'est les exiler de la mémoire humaine. Et en niant leur humanité, nous trahissons la nôtre. »

C'est la Russie, avec le soutien du régime biélorussien, qui a décidé de s'affranchir des paramètres et des frontières du droit international. Et malheureusement, ce sont les dirigeants russes qui isolent de plus en plus le pays et le peuple russe du reste du monde.

La communauté internationale a condamné à juste titre l'invasion russe et appelé Moscou à retirer ses forces d'Ukraine. Le monde ne détourne pas les yeux. Il est difficile d'ignorer 141 pays rassemblés dans la salle de l'Assemblée générale pour demander à M. Poutine de mettre fin à cette guerre.

Nous adressons également un message fort à Minsk afin qu'elle ne participe pas à cette entreprise cruelle. Cette guerre est contraire aux intérêts des peuples russe et biélorussien et ne les mènera qu'à l'isolement. Nous attendons de la partie russe qu'elle honore ses obligations et ses engagements internationaux. Tout règlement politique durable doit garantir le plein respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

La porte de la diplomatie reste ouverte et j'appelle la Russie à participer à un dialogue véritable et approfondi afin d'apporter une solution pacifique à la crise actuelle.

L'agression russe menace l'existence même de l'OSCE. Le non-respect par la Russie des principes et engagements de l'OSCE remet en question non seulement l'avenir de l'organisation, mais également la stabilité de l'ordre basé sur des règles. Quelle peut être notre efficacité si un des acteurs principaux persiste à justifier le recours à la force pour obtenir des concessions territoriales et politiques ? Cette logique est fondamentalement opposée aux normes que nous sommes tous engagés à respecter.

L'OSCE n'est pas une organisation internationale créée par un traité, mais elle est fermement ancrée dans le contexte de la diplomatie multilatérale. Depuis près de 50 ans, elle contribue à promouvoir la coopération pacifique fondée sur une sécurité globale. Compte tenu de la nature inclusive de l'organisation, je reste convaincu qu'elle est l'instance appropriée pour promouvoir le dialogue et le règlement pacifique des conflits. L'OSCE est désormais plus qu'un simple forum de discussion entre l'Est et l'Ouest. Le bilan de son action est robuste et son rayonnement est multidimensionnel. Sa présence a un effet stabilisateur dans diverses régions, comme les Balkans occidentaux ou l'Asie centrale.

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'entends me rendre en République de Moldova et dans le sud du Caucase, ainsi que dans les Balkans occidentaux et en Asie centrale, pour prouver l'engagement de l'OSCE auprès des États participants. Cette tradition conserve toute sa pertinence dans le monde d'aujourd'hui. L'avenir de l'organisation dépend toutefois de l'efficacité avec laquelle nous parviendrons à redynamiser la coopération entre tous les États participants. La question est de savoir comment réunir le consensus autour des grandes priorités, et comment instaurer un *modus operandi* propre à honorer le mandat de l'OSCE.

Je dois admettre que ce non-respect des principes de l'OSCE nous oblige à suspendre ou reporter l'action sur certaines questions importantes pour le fonctionnement quotidien de l'organisation. Parviendrons-nous à progresser sur des conflits régionaux ou prolongés, alors que la confiance a volé en éclats ? Je l'espère vivement, mais il faudra que toutes les parties, Russie comprise, agissent en toute bonne foi.

Il en va de même du dialogue renouvelé sur la sécurité européenne, initiative lancée par la présidence en exercice polonaise pour répondre aux tensions croissantes. Ce dialogue, qui bénéficie de l'appui d'une majorité écrasante des États participants, vise à définir

de nouvelles mesures de confiance, de transparence et d'assurance. Malgré l'intérêt manifesté initialement, la partie russe a malheureusement choisi la voie la plus destructrice pour affronter ses préoccupations, ses craintes et ses doutes.

L'évolution de la situation sur le terrain déterminera probablement la portée et la nature de la mobilisation de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine à l'avenir. Conscient des huit années de fonctionnement de la Mission et de son savoir-faire, j'entends travailler avec les structures de l'OSCE et les États participants pour continuer à tirer parti de son potentiel. J'espère que le personnel dévoué de la Mission et l'équipe du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine seront en mesure de poursuivre leur importante mission.

Durant la présidence polonaise de l'OSCE, nous entendons lancer des initiatives pour promouvoir les objectifs de l'OSCE et appuyer activement les efforts dans ce sens. Nous ne voulons pas modifier le postulat au fondement de la coopération de l'OSCE, qui repose sur l'accord de tous les États participants. Toutefois, nous souhaitons accroître l'efficacité de l'organisation, dans la mesure où la majorité des parties prenantes manifestent leur intérêt et leur soutien.

Les récents événements en Ukraine ont une fois de plus mis en lumière la situation des populations civiles dans les zones touchées par un conflit. Nous continuerons d'appeler toutes les parties à un conflit militaire à respecter le droit humanitaire et à s'abstenir de toute activité visant la population et les infrastructures civiles.

L'OSCE se tient prête à coopérer étroitement avec les organismes humanitaires des Nations Unies pour faciliter et acheminer l'assistance nécessaire. Cela doit également inclure l'ouverture de couloirs d'évacuation effectifs à l'intention de la population civile.

Dès lors que des témoignages fiables font état de violations du droit humanitaire, nous devons être prêts à réagir rapidement. Par conséquent, nous nous félicitons de la décision du Conseil permanent, le 3 mars, d'invoquer le mécanisme de Moscou pour mettre sur pied un groupe d'experts indépendants chargé d'enquêter sur les signalements de violations du droit humanitaire dans le cadre des hostilités en Ukraine.

Je suis convaincu que l'OSCE a plus que jamais besoin d'un leadership robuste et efficace. Les dramatiques événements en Ukraine nous ont fait prendre

conscience de la nécessité de renouveler notre détermination à concrétiser les principes et engagements de l'OSCE. L'OSCE pourrait notamment évoluer du fait de l'expérience que nous vivons actuellement. Les célébrations du cinquantième anniversaire de l'Acte final d'Helsinki pourraient être consacrées à la recherche d'une solution face à la crise profonde que traverse le multilatéralisme.

La paix et la sécurité, pas plus que la liberté et la démocratie, ne peuvent être tenues pour acquises. Nous l'avons appris à nos dépens. Mais il est tout aussi vrai que ceux qui choisissent de s'engager sur la voie de l'affrontement militaire n'en récoltent que très peu de fruits. Entre la guerre et la paix, la vie et la destruction, nous devrions toujours être capables de regarder au-delà de nos instincts narcissiques étriés. Avons-nous quelque autre option ?

Les cendres toujours chaudes de Kyïv, Kharkiv et Marioupol, et les milliers de vies innocentes perdues, sont un sévère rappel du lourd tribut que nous payons lorsque nous optons pour l'indifférence face à la force brute. Il est donc grand temps que la communauté internationale, l'ONU et l'OSCE intensifient leurs efforts pour restaurer la paix et renouer avec nos principes et nos valeurs. L'intégrité du droit international et la stabilité de l'ordre mondial sont en jeu. Conscients des immenses défis auxquels nous sommes confrontés, travaillons de concert pour déterminer les moyens les plus efficaces de sauver des vies et de prévenir des conflits futurs.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Rau de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> DiCarlo.

**M<sup>me</sup> DiCarlo** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée, aux côtés du Ministre polonais des affaires étrangères, S. E. M. Rau, à présenter au Conseil de sécurité un exposé sur la coopération entre l'ONU et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le tragique conflit qui se déroule en Ukraine, qui s'est encore aggravé au cours du week-end, illustre de manière frappante à quel point les mécanismes créés pour maintenir et renforcer la paix et la sécurité européennes et internationales sont importants. Née de la guerre froide, l'OSCE, organisation à la composition sans équivalent, est au cœur des efforts visant à rassembler ses membres, qui s'étendent de Vancouver à Vladivostok, autour d'un objectif primordial : régler leurs différends par des moyens pacifiques.

Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE travaille en complément de l'ONU, y compris pour régler les conflits dans la région. En 1993, l'ONU et l'OSCE ont établi un cadre de coopération. Depuis lors, notre partenariat s'est élargi et approfondi pour mieux faire face aux crises sévères et trouver des solutions aux problèmes communs en matière de paix et de sécurité.

Notre engagement partagé en faveur de la diplomatie préventive, de la médiation, de la consolidation de la paix et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité a été réaffirmé dans la déclaration conjointe de 2019 entre le Secrétaire général et le Président en exercice.

La coordination et la complémentarité qui guident nos efforts se traduisent en actes de diverses manières. Nous travaillons ensemble en Asie centrale, dernièrement à la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; dans les Balkans occidentaux, pour promouvoir la réconciliation ; dans le Caucase, où l'ONU copréside les discussions internationales de Genève sur la Géorgie, avec l'OSCE et l'Union européenne. En outre, l'ONU s'attache à soutenir le rôle directeur de l'OSCE dans la recherche d'une solution aux conflits prolongés concernant le Haut-Karabakh et la République de Moldova.

S'agissant de l'Ukraine et en application de la résolution 2202 (2015), sur les Accords de Minsk, l'ONU appuie de manière constante l'action de l'OSCE, en particulier la Mission spéciale d'observation et le Groupe de contact trilatéral, tout en s'acquittant de ses mandats humanitaire et relatif aux droits humains sur le terrain.

Je tiens ici à rendre hommage à tout le personnel de l'OSCE pour le travail important qu'il accomplit dans des circonstances très difficiles.

La guerre en Ukraine est l'épreuve la plus dure que l'OSCE et les cadres régionaux connexes aient connue depuis leur création. L'invasion russe ébranle les fondements mêmes de l'architecture de sécurité européenne. Au moment où je parle, le bain de sang continue de s'aggraver. Les forces russes procèdent à présent quotidiennement à des frappes meurtrières dans l'ouest de l'Ukraine. Les villes ukrainiennes subissent des bombardements incessants, qui coûtent chaque jour la vie à de nombreux civils.

Comme je l'ai indiqué il y a trois jours dans cette même salle (voir S/PV.8991), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a reçu des informations crédibles qui font état de l'emploi d'armes à sous-munitions par les forces russes, y compris dans des zones

peuplées. Le droit international humanitaire interdit les attaques aveugles, dont celles perpétrées au moyen d'armes à sous-munitions, qui sont de nature à frapper des objectifs militaires et des civils et objets civils sans distinction.

Nous sommes profondément préoccupés par l'enlèvement présumé de responsables municipaux dans des parties du pays contrôlées par les Russes. Des civils, parmi lesquels des journalistes, seraient par ailleurs pris pour cible, apparemment par les forces russes.

Nous ne devons pas permettre la moindre remise en question de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine entre ses frontières internationalement reconnues. Cela serait incompatible avec la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Dans ces tristes conditions, l'ONU continue de renforcer non seulement son aide humanitaire au peuple ukrainien mais également sa collaboration avec des partenaires essentiels comme l'OSCE en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et d'une solution diplomatique durable.

Lorsque le Secrétaire général s'est exprimé devant le Conseil au sujet des conflits en Europe, en 2017 (voir S/PV.7886), il nous a averti que, malgré les réalisations des 70 dernières années, nous ne devons pas tenir la paix et la prospérité en Europe pour acquises. Il a souligné qu'à l'heure où de graves conflits graves perdurent en Europe, de nouvelles menaces et de nouveaux risques rendaient encore plus pressante la nécessité que les institutions multilatérales et les organisations régionales s'occupent des dangereux défis lancés à l'ordre international.

Les mises en garde du Secrétaire général reposaient à l'époque en grande partie sur la crise de 2008 en Géorgie et celle de 2014 en Ukraine, qui avaient démontré à quel point les risques de nouveaux conflits étaient réels. Aujourd'hui, une guerre dévastatrice est menée sur un continent qui devrait être équipé pour empêcher pareilles catastrophes.

Nous sommes inquiets du démantèlement des mesures de confiance, des traités de maîtrise des armements et des autres cadres de longue date qui étaient conçus et convenus pour maintenir la sécurité régionale. Cela concerne notamment le recours persistant aux mécanismes de médiation régionaux, non pour régler les conflits mais pour les gérer, ce qui ne sert qu'à pérenniser ces conflits.

Les processus dirigés par l'OSCE qui ont l'appui de la communauté internationale sont maintenant ouvertement remis en cause par leurs propres parties. Il importe plus que jamais que toutes les parties se réengagent en faveur des principes consacrés par l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris et d'autres accords phares qui forment la base de l'architecture de sécurité européenne.

Dans ce contexte, nous prenons bonne note des efforts déployés par la présidence polonaise, sous la direction du Ministre Rau, pour lancer un dialogue renouvelé sur la sécurité européenne dans le cadre de l'OSCE.

La manière dont l'OSCE et les autres acteurs régionaux choisiront d'assurer l'avenir de la coopération européenne en matière de sécurité aura une incidence qui dépassera les frontières de l'Europe. L'ONU souscrit à toutes les initiatives dont le but est de rétablir la confiance et le respect mutuels entre les parties prenantes régionales, ce qui est essentiel pour prémunir le continent contre de nouveaux conflits, et le monde contre une instabilité plus grande. Nous avons donc tous un intérêt dans ce qu'il en ressortira.

Depuis bientôt 50 ans, l'ONU et l'OSCE œuvrent en partenariat à la promotion de la paix et de la stabilité européennes. Les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui, et ceux qui nous attendent peut-être, exigent que nous travaillions encore plus étroitement ensemble.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M<sup>me</sup> DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité au Président en exercice, le Ministre Rau, et je le remercie de l'exposé qu'il nous a présenté au nom de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie également pour ses initiatives personnelles en vue de redynamiser l'OSCE comme plateforme de dialogue sur les questions touchant la sécurité européenne. Je remercie par ailleurs la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Avec une participation et un mandat inclusifs, l'OSCE dispose d'une riche boîte à outils pour accroître la transparence, améliorer la confiance et réduire les tensions. Il est essentiel d'exploiter tout le potentiel de l'organisation pour résoudre les crises d'aujourd'hui, mais il faut également la volonté politique requise.

Nous félicitons l'OSCE d'axer maintenant son travail en Ukraine sur l'atténuation de la crise humanitaire qui s'aggrave. Il convient de faire bon usage de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et du personnel sur le terrain, ainsi que des locaux de l'OSCE, de sa flotte de véhicules et de la longue expérience de la Mission en tant qu'intermédiaire facilitant les cessez-le-feu locaux. L'OSCE peut également mettre à profit des compétences précieuses en matière de gestion des frontières et pour ce qui concerne la traite des êtres humains.

Nous réitérons une fois de plus notre condamnation de l'agression militaire illégale et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine. Cela rend cette expertise à nouveau nécessaire en Europe.

L'agression russe constitue une violation grave du droit international et de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous appelons une fois encore la Fédération de Russie à retirer ses forces du territoire ukrainien et à cesser toutes ses menaces et ses actions militaires.

La guerre menée par la Russie dans des zones urbaines et peuplées et son emploi d'armes explosives lourdes inflige aux civils des préjudices terribles et durables. La Russie doit remplir son obligation de protéger les civils, y compris les enfants, et les infrastructures civiles.

Nous sommes choqués par le mépris du droit international humanitaire et l'exacerbation de la crise humanitaire partout en Ukraine, une situation pour laquelle la Russie porte l'entière responsabilité. Les acteurs humanitaires doivent être autorisés à rester en Ukraine et à fournir des services.

En outre, nous sommes préoccupés par la pression croissante exercée sur les pays voisins, en raison des populations qui fuient les combats. Néanmoins, je tiens à saisir cette occasion pour féliciter la Pologne, le peuple polonais et les autres pays voisins membres de l'OSCE pour leur réponse à la crise humanitaire. L'accueil chaleureux et la protection qu'ils offrent à tous les réfugiés est un véritable symbole de la solidarité internationale.

Alors qu'à l'heure actuelle, notre attention est accaparée par la crise en Ukraine, le Ministre Rau a déclaré que la principale priorité de la présidence en exercice de la Pologne est de contribuer à trouver des solutions pacifiques aux conflits régionaux et prolongés. L'OSCE continue à soutenir les efforts de réconciliation

et de prévention des conflits déployés dans d'autres parties de la région comme le Caucase du Sud, la République de Moldova, les Balkans occidentaux et l'Asie centrale. Les missions de terrain, les institutions autonomes et le secrétariat sont des atouts importants propres à l'OSCE, que nous devons continuer à reconnaître et à soutenir. L'ONU et l'OSCE ont la même vision. Nous avons le devoir commun d'œuvrer au renforcement de la sécurité au niveau régional, de mettre fin aux conflits violents et de veiller à ce que les droits humains, la démocratie, l'état de droit et l'égalité des sexes soient garantis à toutes les personnes.

Pour terminer, et en particulier compte tenu de l'instabilité qui règne actuellement en Europe, je tiens à rappeler l'appui ferme de la Norvège au rôle important que joue l'OSCE dans la promotion de la stabilité, de la paix et de la démocratie pour plus d'un milliard de personnes.

**M. Agyeman** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité à S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je le remercie de son exposé sur l'OSCE et je constate que la Pologne assume la présidence de cette organisation importante à un moment où les conditions de sécurité et l'environnement politique en Europe se détériorent rapidement. Par conséquent, nous nous réjouissons à la perspective de la poursuite de la coopération de l'OSCE et du leadership du Ministre des affaires étrangères Rau pour aider à relever les défis de sécurité actuels en Europe. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé et salue la participation du représentant de l'Ukraine à cette séance.

Le Ghana prend note des questions soulevées par le Président en exercice de l'OSCE, notamment l'engagement à s'attacher à chercher des solutions pacifiques aux conflits dans l'espace de l'OSCE. Nous encourageons toutes les initiatives visant à régler les situations prolongées en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, au Kazakhstan et au Haut-Karabakh, ainsi que la situation inquiétante en Ukraine suite à l'agression injustifiée de la Fédération de Russie contre son voisin. Par ailleurs, nous espérons vivement que des efforts supplémentaires seront déployés pour s'attaquer efficacement aux défis complexes que sont l'exacerbation des divisions, le terrorisme, l'antisémitisme, la criminalité transfrontalière et les violations des droits humains et des libertés, auxquels l'Europe est actuellement confrontée.

Dans ce contexte, je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes. Premièrement, le Ghana se félicite de l'engagement de la Pologne à défendre le concept de sécurité globale et indivisible fondé sur l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, ainsi que sur d'autres décisions de l'OSCE qui incarnent également les principes et les objectifs mêmes de l'ONU. Aujourd'hui, garantir la sécurité sur le continent européen exige des États participants de l'OSCE un engagement renouvelé à maintenir et à respecter les principes établis de longue date qui régissent les relations entre États.

Les principes de souveraineté, d'indépendance politique, d'intégrité territoriale, de non-agression et d'interdiction de l'emploi ou de la menace de la force demeurent les principes fondamentaux sur lesquels peuvent se fonder les aspirations nationales et internationales au développement économique et social. Toute tentative de redéfinir et de renégocier ces remparts de la stabilité sapera non seulement l'architecture de sécurité européenne, mais aussi l'ordre international fondé sur des règles et le multilatéralisme. L'OSCE doit donc entreprendre la tâche difficile mais nécessaire de promouvoir le rôle politique et l'engagement renouvelé de ses États membres en faveur de la mise en œuvre des obligations internationales qui leur incombent en ce qui concerne la paix, la sécurité et la stabilité de l'Europe et de l'ensemble des Membres de l'ONU en dehors de l'Europe. Il faut donc renforcer la persistance et la confiance dans les mesures de renforcement de la sécurité auprès des États participants de l'OSCE.

Deuxièmement, il faut mettre de nouveau l'accent sur le rôle de l'OSCE en tant qu'instance importante de dialogue sur l'architecture de sécurité de l'Europe. Nous pensons que l'OSCE est un cadre unique en son genre pour des discussions franches et de bonne foi entre ses 57 États participants, si l'on veut remédier aux schismes qui sont apparus en ce qui concerne la sécurité européenne contemporaine. C'est pourquoi nous saluons les efforts que l'OSCE déploie actuellement pour faciliter le dialogue entre la Fédération de Russie et l'Ukraine.

En tant que partie au Groupe de contact trilatéral chargé de la mise en œuvre des Accords de Minsk de 2015, l'OSCE joue un rôle indispensable pour trouver et mettre en œuvre une solution globale et pacifique au conflit qui, malheureusement, a pris des proportions considérables. Dans ce contexte, nous notons avec regret que la Mission spéciale d'observation a dû suspendre ses activités de notification suite à l'évacuation des membres

de son personnel international vers les pays voisins, et nous restons préoccupés par les conséquences multiples de la situation en Ukraine sur la sécurité, l'humanitaire, l'économie et le développement. Tous les efforts visant à parvenir à un règlement pacifique de ce conflit par le dialogue et la diplomatie doivent donc être encouragés et bénéficier du plein appui du Conseil de sécurité.

Troisièmement, nous saluons les efforts déployés par l'OSCE pour renforcer sa coopération avec l'ONU. Le Ghana appuie fermement le renforcement des relations entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies prévoit que le Conseil de sécurité, conformément à son mandat, peut tirer parti des avantages relatifs des organismes régionaux pour promouvoir des approches locales et régionales au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans le même temps, nous sommes conscients de la complexité que suppose une telle coopération, et c'est pour cette raison que le Ghana œuvre au sein du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation pour recenser les lacunes actuelles et proposer des orientations afin de renforcer la complémentarité entre l'ONU et les organisations régionales.

Enfin, nous prenons note du renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE en vue d'instaurer une paix pérenne dans le contexte de conflits actuels et de menaces croissantes pour la sécurité en Europe et ailleurs. Nous nous félicitons de l'accent mis sur une approche axée sur l'être humain et, à cet égard, nous prenons note des priorités qui se renforcent mutuellement dans les dimensions économie-environnement et les dimensions être humain-sécurité.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Ministre des affaires étrangères Rau, ainsi que la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de leurs exposés.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage à la bravoure et au dévouement du personnel de l'OSCE et en particulier, à Maryna Fenina, une employée de la Mission d'observation spéciale en Ukraine qui a été tuée dans le bombardement russe de Kharkiv le 1<sup>er</sup> mars alors qu'elle allait chercher des médicaments pour sa famille.

Depuis des décennies, l'OSCE s'emploie à apporter la sécurité à l'Europe, et pourtant nous nous retrouvons aujourd'hui face à l'invasion non provoquée

de l'Ukraine par la Russie, un signataire de l'OSCE qui fait fi des règles et se livre à une guerre contre un autre – comme si les Conventions de Genève et le droit humanitaire n'avaient jamais existé, comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères Rau. La guerre du Président Poutine viole les principes fondamentaux de l'OSCE et de l'ONU : la souveraineté, l'inviolabilité des frontières, le respect de l'intégrité territoriale et le règlement pacifique des différends. Cette guerre représente une menace pour nous tous et pour les systèmes que nous avons mis en place ensemble pour préserver la paix. Elle représente également une menace pour la paix et la sécurité des millions de personnes en Europe, en Afrique et en Asie qui dépendent des chaînes d'approvisionnement pour les produits agricoles, l'énergie et les matières premières, qui ont déjà été profondément perturbées par l'invasion de la Russie.

Nous saluons les efforts importants, décrits par le Ministre des affaires étrangères, M. Rau, entrepris par l'OSCE pour tenter d'éviter cette catastrophe. La Russie a eu la possibilité de faire part de toute préoccupation en matière de sécurité dans le contexte du dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe au sein de l'OSCE, mais elle a dit que ce n'était pas le bon moment. Nous savons maintenant qu'elle prévoyait déjà d'entrer en guerre. L'Ukraine et d'autres acteurs ont invoqué le mécanisme de réduction des risques créé par le Document de Vienne de l'OSCE pour demander à la Russie et au Bélarus de faire preuve de transparence et de désamorcer la situation. La Russie a refusé de collaborer.

En outre, il va sans dire que l'OSCE appuie depuis des années l'application des Accords de Minsk. La Russie est accusée des plus graves crimes de guerre : le bombardement d'écoles, d'hôpitaux et de maisons et la prise pour cible de familles qui tentent de se mettre en sécurité. Nous saluons les mesures prises dans le cadre du Mécanisme de Moscou pour amener la Russie à rendre des comptes. La mission d'établissement des faits de l'OSCE doit bénéficier d'un accès total pour pouvoir collecter des éléments de preuve.

Enfin, je tiens à souligner que nous continuons d'appuyer le rôle vital des missions de terrain de l'OSCE en Asie centrale et dans les Balkans occidentaux, notamment par l'intermédiaire de son bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme. Nous soutenons fermement les efforts de l'OSCE visant à faciliter le règlement pacifique des conflits en Géorgie, en République de Moldova et dans le Haut-Karabakh.

Le Royaume-Uni continue d'appuyer fermement les travaux de l'OSCE et la présidence polonaise en cette période cruciale et leur maintient sa reconnaissance.

**M. de Rivière** (France) : Je souhaite la bienvenue parmi nous à M. Rau et je salue l'action de la Pologne à la tête de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans cette période où la sécurité en Europe fait face à une menace d'une extrême gravité. La France soutient l'engagement sans faille du Président Rau au service de l'organisation et pour la défense des engagements et des principes sur lesquels elle s'est bâtie au cours des cinq dernières décennies, aujourd'hui bafoués par la Russie.

Il y a un mois, le Conseil se réunissait à l'initiative de la Russie pour discuter de la mise en œuvre des Accords de Minsk, avec la participation de représentants de l'OSCE (voir S/PV.8968). Lors de cette réunion, le Vice-Ministre russe des affaires étrangères affirmait que la Russie n'avait pas l'intention d'attaquer l'Ukraine et appelait à la mise en œuvre des Accords de Minsk. Avec mon homologue allemande, nous rendions compte des efforts de Paris et Berlin pour progresser dans la mise en œuvre de la résolution 2202 (2015). Tous les autres membres du Conseil apportaient leur soutien à cet objectif.

En février, la présidence polonaise en exercice de l'OSCE proposait de mettre en place un dialogue renouvelé sur la sécurité européenne, afin de répondre notamment aux préoccupations de sécurité exprimées par la Russie au cours des derniers mois. Nous soutenions ces efforts et le rôle de l'OSCE comme principale plateforme de dialogue pour la sécurité collective en Europe.

La réalité est bien différente aujourd'hui, et elle est cruelle. La Russie a menti. Elle a violé, de façon flagrante, la Charte des Nations Unies et les textes fondateurs de l'OSCE, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris, sur lesquels repose la stabilité en Europe. Elle a trahi tous ses engagements en faveur de la mise en œuvre des Accords de Minsk, signés par la Russie comme par l'OSCE et endossés par la résolution 2202 (2015).

L'agression russe, soutenue par la Biélorussie, est dévastatrice pour l'Ukraine et les Ukrainiens, mais ses conséquences sont encore plus vastes. Elle menace aussi le multilatéralisme et le droit international, ainsi que les institutions qui en sont les garantes, notamment l'ONU et l'OSCE. La Russie porte ainsi directement atteinte aux intérêts de tous les États qui se mobilisent dans ces

organisations à la recherche de solutions négociées face aux crises et aux défis qu'ils rencontrent.

Au vu de l'extrême gravité de la situation, la France remercie à nouveau la présidence polonaise en exercice de l'OSCE pour sa réactivité. Elle demande une nouvelle fois à la Russie de cesser immédiatement les hostilités en Ukraine, de retirer ses troupes de l'ensemble du territoire ukrainien et de respecter le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Nous l'enjoignons de revenir au respect des règles de droit qui, à l'ONU comme à l'OSCE, permettent le règlement pacifique des différends.

La France réitère son soutien à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine et à son personnel, qu'il s'agisse du personnel international ayant subi une évacuation forcée ou du personnel recruté localement, dont certains membres sont encore sous les bombardements. Nous saluons la mémoire de Maryna Fenina, employée locale tuée à Kharkiv, victime de l'agression russe.

Nous réaffirmons notre soutien aux institutions et aux instruments de la dimension humaine de l'OSCE, notamment le Mécanisme de Moscou déclenché le 3 mars, et le mécanisme d'établissement des faits mis en place par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme aux frontières de l'Ukraine.

L'OSCE doit pouvoir continuer de mettre ses ressources au service du règlement des conflits dans l'espace européen, en coopération avec l'ONU et malgré la guerre en Ukraine. La France, à la fois en sa qualité de Coprésidente du Groupe de Minsk de l'OSCE et de Présidente du Conseil de l'Union européenne, reste pleinement mobilisée pour contribuer au dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et à la paix et à la stabilité dans le Caucase du Sud. Les réunions qui se sont tenues en décembre et en février ont permis de définir des orientations dans cette direction.

Nous appelons à la poursuite des efforts sur les questions humanitaires pendantes, notamment les libérations de prisonniers de guerre et autres personnes détenues, ainsi qu'en matière de protection du patrimoine et de déminage. Nous notons avec inquiétude l'accroissement des incidents armés depuis quelques jours et appelons les parties à tout mettre en œuvre pour éviter la répétition de tels incidents.

La France réitère son soutien indéfectible en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie et de la Moldavie et au rôle de l'OSCE

pour progresser dans le règlement des conflits qui s'y déroulent. Elle salue également le travail concerté de la présidence polonaise et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme pour maintenir, malgré les circonstances, l'essentiel dialogue avec la société civile.

Nous sommes déterminés à ne pas laisser la Russie entraîner dans sa chute les organisations multilatérales de sécurité collective. La France réaffirme son soutien à l'ONU, à l'OSCE et aux coopérations que les deux organisations développent pour contribuer au règlement des crises en Europe.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), M. Rau, et la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, des informations qu'ils nous ont fournies.

Nous nous félicitons de la tenue de ce dialogue opportun avec l'OSCE, l'une des plus grandes organisations de sécurité régionale dans le monde, qui rassemble 57 États participants sur trois continents, unis par des engagements communs. En tant que pilier important de l'ordre international basé sur des règles, l'OSCE joue un rôle essentiel dans le traitement de nombreux problèmes inscrits à l'ordre du jour du Conseil. En conséquence, la collaboration et le partenariat entre les deux organisations sont essentiels et doivent être renforcés.

L'Albanie appuie pleinement les priorités de la présidence polonaise de l'OSCE. Nous nous félicitons qu'elle mette l'accent sur la protection d'une sécurité globale en défendant les principes consacrés par l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris et la Charte de sécurité européenne. Ces principes ne sont ni négociables ni sujets à révision ou réinterprétation. L'engagement en faveur des droits de l'homme et des valeurs de liberté et de démocratie, ainsi que l'appui à ses institutions, doivent rester des principes directeurs irremplaçables des travaux de l'OSCE.

Nous saluons également les efforts que l'OSCE et l'ONU consacrent au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et aux processus de réconciliation dans les Balkans occidentaux. Il n'a jamais été aussi approprié et aussi urgent de réaffirmer ces principes fondamentaux qui, depuis près de cinq décennies, ont été des mécanismes efficaces de prévention et de désescalade des conflits en Europe, du moins jusqu'au 24 février.

En 2020, peu de temps après l'accession de l'Albanie à la présidence en exercice de l'OSCE, nous avons

été confrontés à un ennemi invisible qui menaçait le monde entier. Il s'agissait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous ne savons pas encore tout sur cette maladie, mais nous ne savons que trop bien ce qu'elle a infligé à l'humanité, à notre mode de vie, à nos pays et à nos économies et, à bien des égards, à nous tous.

Deux ans plus tard, alors que la Pologne entamait sa présidence, l'espace de l'OSCE a été confronté à une nouvelle menace, mais cette fois-ci, tout le monde savait d'où elle venait. Nous avons été avertis de ce qui allait se passer. Aujourd'hui, trois semaines après le début de la guerre, nous faisons face à un flot ininterrompu de nouvelles choc concernant les ravages que la Russie inflige avec rage à l'Ukraine et à son peuple.

Pendant des mois, la communauté internationale, y compris la présidence polonaise et le Ministre Rau lui-même, ont déployé des efforts considérables pour trouver une solution pacifique. Toutes les pistes ont été explorées, toutes les possibilités exploitées. Aujourd'hui, la réalité montre clairement que ces efforts étaient voués à l'échec car l'invasion était préméditée. Ce plan allait être mis à exécution quoi qu'il arrive. Le Kremlin voulait cette guerre.

Nous remercions la Pologne, la Slovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la République de Moldova et la République tchèque, ainsi que tous les autres pays que j'oublie probablement, des efforts incroyables qu'ils déploient afin de donner refuge aux milliers de civils contraints de fuir les bombardements massifs et les atrocités de la guerre.

L'OSCE joue un rôle clef en matière de paix et de sécurité. Il s'agit d'une instance importante pour débattre des questions liées à la sécurité globale, et qui est dotée de mécanismes, ainsi que de mesures de confiance et de sécurité. Elle reste aussi pertinente aujourd'hui qu'au moment de sa création.

Il est clair que la principale différence entre la Russie et l'ordre de sécurité européen existant, fondé sur le droit international et les principes de l'OSCE, est d'ordre structurel. Alors que l'on nous parle ici de toutes sortes de fantasmes qui fondent comme neige au soleil, les véritables préoccupations portent sur les valeurs démocratiques et les principes de liberté sur lesquels le système est fondé. À cet égard, le concept global de sécurité de l'OSCE fait le lien entre la répression intérieure et l'agression extérieure. La démocratie, les droits humains et l'état de droit sont des aspects essentiels de la sécurité au sein des États et entre les États.

Nous n'avons pas réussi à empêcher l'acte d'agression pur et simple, non provoqué et injustifié commis par un pays qui a violé à maintes reprises les règles et les normes de l'ordre international. Nous devons faire payer l'agresseur pour cela et pour les crimes commis.

L'Albanie appuie l'initiative d'activer le Mécanisme de Moscou de l'OSCE afin d'établir les faits en ce qui concerne les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, notamment en raison des attaques délibérées et aveugles contre des civils et des infrastructures civiles en Ukraine. Ses conclusions, ainsi que celles de la commission d'enquête mise en place par le Conseil des droits de l'homme, doivent être présentées aux mécanismes de responsabilisation compétents, ainsi qu'aux tribunaux nationaux, régionaux et internationaux.

Les sanctions massives imposées à la Russie ont des répercussions dans le monde entier, y compris sur nos propres pays et citoyens. Mais c'est le prix à payer si nous ne voulons pas que les actions de la Russie restent impunies et sans conséquences. Nous espérons que les effets de ces sanctions sans précédent feront prendre conscience aux citoyens russes des terribles agissements de leur armée sans le miroir déformant de la propagande, pour qu'ils comprennent pourquoi le monde entier traite la Russie d'agresseur, et pour qu'ils compatissent avec leur voisin, qui subit une destruction brutale, dont les villes se transforment en cimetières et dont les enfants sont en train de perdre leur innocence à cause de cette folie. Plus tôt cela se produira, plus vite cette guerre cessera, ainsi que toutes ses retombées potentielles.

Je voudrais terminer mon intervention en rappelant la 754<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité du 4 novembre 1956. Ce jour est resté dans l'histoire comme celui où une révolte populaire en Hongrie a été cruellement écrasée par les chars soviétiques, qui, bien sûr, n'avaient pas été invités. Je citerai M. Sobolev, le représentant de l'Union des républiques socialistes soviétiques, qui a justifié cet acte lors de la séance en disant :

« Le gouvernement Nagy s'est engagé ouvertement sur la voie de la réaction et du fascisme et s'est efforcé de liquider complètement le régime populaire et démocratique du pays en vue d'y rétablir l'ordre ancien des capitalistes et des grands propriétaires fonciers et d'instituer une dictature fasciste. » (S/PV.754, par. 50)

On parlait de prétendus fascistes il y a 65 ans. Aujourd'hui, on parle d'une prétendue dénazification. Le discours est le même, les actions sont les mêmes, et leurs conséquences sont terribles.

L'Ukraine est un test crucial pour la sécurité européenne, y compris pour l'OSCE. Nous devons rejeter ce monde qu'imagine la Russie. Nous devons défendre la préservation et l'application de l'ordre international fondé sur des règles. Un homme a commencé cette guerre. Un homme peut y mettre fin à tout moment.

**M. de Almeida Filho** (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Ministre Rau de ses observations réfléchies. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) joue un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité en Europe. Elle est l'un des principaux partenaires de l'ONU pour relever les nombreux défis inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Cependant, nous devons reconnaître qu'en ce moment crucial, l'architecture de paix et de sécurité est confrontée à un défi sans précédent, non seulement en Europe mais aussi dans le monde entier.

Le conflit en Ukraine, avec son lot de souffrances humaines, de déplacements forcés, d'urgences humanitaires et de risques systémiques, constitue un lourd défi pour l'ONU et l'OSCE dans le cadre de leur mission commune visant à garantir la paix et la sécurité en Europe.

La cessation des hostilités doit être notre objectif le plus urgent. Toutes les parties doivent respecter pleinement le droit international humanitaire et prendre des mesures pour protéger les civils. Nous appelons à la poursuite d'efforts pour mettre en place, d'un commun accord, des mécanismes humanitaires bien planifiés afin de garantir le passage en toute sécurité des civils. Nous devons par ailleurs nous efforcer de garantir l'accès immédiat, total, en toute sécurité et sans entrave du personnel humanitaire en vue de l'acheminement rapide de l'aide aux personnes qui en ont besoin.

En outre, la guerre en Ukraine a des répercussions considérables sur l'ordre international, notamment sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies. À cet égard, le Brésil appelle toutes les parties à respecter strictement le droit international. L'interdiction du recours à la force, le règlement pacifique des différends et les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale, de non-intervention et de protection des droits humains doivent rester les piliers de notre système de sécurité collective.

Nous notons que le conflit actuel aura également des lourdes conséquences sur les prix des produits de base et de l'énergie. Ces conséquences pourraient être aggravées par l'application de sanctions unilatérales. Ces chocs négatifs risquent de peser de manière disproportionnée sur les pays en développement.

Il n'y a pas d'autre option que les pourparlers diplomatiques. Les préoccupations de toutes les parties en matière de sécurité doivent être abordées dans le cadre de négociations sérieuses. Nous appelons de nouveau toutes les parties concernées à entamer un dialogue dans un esprit d'ouverture, de souplesse et avec un sentiment d'urgence afin de trouver les moyens d'instaurer durablement la paix en Ukraine et dans toute la région.

L'OSCE a un rôle clef à jouer à l'appui des efforts internationaux visant à mettre un terme aux hostilités actuelles. En outre, les compétences spécialisées de l'OSCE peuvent être particulièrement utiles pour surveiller un cessez-le-feu qui, nous l'espérons, prévoira un désengagement complet des contingents et des équipements militaires sur le terrain.

Outre le conflit en Ukraine, nous voudrions également évoquer la crise qui perdure en Géorgie, ainsi que le différend qui oppose l'Arménie à l'Azerbaïdjan au sujet de la région du Haut-Karabakh.

En ce qui concerne la situation en Géorgie, nous félicitons l'OSCE pour son appui sans faille aux discussions internationales de Genève et aux formats connexes du Mécanisme de prévention des incidents et d'intervention. Ce processus de dialogue, coprésidé par l'OSCE, l'ONU et l'Union européenne, est un exemple important de la coopération entre l'ONU et l'OSCE en matière de règlement des conflits.

Le conflit au sujet du Haut-Karabakh, qui n'est pas encore réglé, reste une menace pour la paix et la sécurité internationales en Europe. Après le conflit armé de 2020, nous continuons d'assister à des affrontements ponctuels entre Azéris et Arméniens, dont certains ont fait des victimes, notamment parmi les civils. La semaine dernière, des incidents ont endommagé le principal gazoduc qui achemine le gaz vers le Haut-Karabakh. De tels incidents ne font que saper davantage la confiance nécessaire entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pour relancer les efforts en vue d'un accord de paix durable. Nous appuyons les efforts entrepris par l'OSCE pour relancer ce processus.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à l'OSCE pour l'action qu'elle mène afin de faire

progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Il convient de s'atteler à des questions importantes, telles que l'impunité qui entoure la violence sexuelle et fondée sur le genre. À cet égard, nous prenons acte du fait que l'OSCE est ouverte à l'idée de faire participer des organisations de la société civile au règlement des conflits et à la consolidation de la paix, ainsi que d'associer les femmes à toutes les étapes des processus de paix.

Le maintien de la paix et de la sécurité en Europe est menacé comme jamais auparavant. Une coopération étroite entre l'ONU et l'OSCE est plus indispensable que jamais.

**M. Mills** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M<sup>me</sup> DiCarlo, de son exposé d'aujourd'hui. Je remercie également le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Rau, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité. Cet échange avec le Conseil intervient à un tournant décisif, comme nombre de mes collègues l'ont dit, un tournant décisif pour la sécurité européenne et internationale à la suite de l'agression de l'Ukraine par la Russie. Il fait preuve d'un leadership extraordinaire à la tête de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en cette période de crise, et les États-Unis l'en remercient.

Les États-Unis ont fermement appuyé sa tentative d'éviter cette crise en lançant un dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe à l'OSCE, et nous soutenons les efforts qu'il déploie pour faire en sorte que l'OSCE soit mieux à même de répondre à la crise humanitaire grâce à la boîte à outils dont dispose l'organisation. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec lui sur ces questions importantes en sa qualité de Président en exercice.

Je voudrais tout d'abord exprimer notre indignation après le décès du journaliste Brent Renaud, qui couvrait la situation des réfugiés. Il a été tué hier par les forces russes alors qu'il quittait un poste de contrôle à Irpin. Selon ses collègues, Brent Renaud se trouvait dans la région parce qu'il était conscient du rôle essentiel que jouent les médias indépendants dans la couverture objective de la guerre que la Russie mène par choix contre l'Ukraine. Sa mort montre que la Russie ne reculera devant rien pour faire taire les voix qui remettent en cause sa propagande, et elle souligne l'importance d'assurer la sécurité des journalistes dans l'exercice de leurs importantes fonctions.

L'année dernière, à la séance sur la coopération entre l'ONU et l'OSCE (S/2021/256), les États-Unis avaient rappelé que nous venions de commémorer le septième anniversaire de l'invasion et de l'occupation de la Crimée par la Russie ainsi que du lancement de son agression dans l'est de l'Ukraine. Nous avons fait observer qu'au cours de ces sept années, le conflit alimenté par la Russie dans l'est de l'Ukraine avait tué plus de 13 000 personnes et fait des dizaines de milliers de blessés. Et nous avons mis en garde contre le fait que l'agression russe était loin d'être terminée.

Cela fait moins de trois semaines que la Russie a lancé une opération d'invasion à grande échelle du reste de l'Ukraine. Au cours de ces trois semaines, la Russie a semé une effroyable dévastation dans un autre État Membre de l'ONU, entraînant la mort de milliers de personnes et le déplacement de plus de 2,5 millions de personnes supplémentaires. La Russie doit immédiatement cesser toutes les hostilités, retirer ses forces de l'Ukraine et prendre la voie de la diplomatie, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki.

La poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue un défi sans précédent, un défi pour l'ordre de sécurité européen de l'après-Deuxième Guerre mondiale et pour la coopération entre nous tous. La coopération actuelle entre l'ONU et l'OSCE demeure plus essentielle que jamais. Malheureusement, deux États participants de l'OSCE, la Fédération de Russie et le Bélarus, continuent de violer les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki. Appuyée par le Bélarus, la Russie affiche un mépris total pour la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres États, ainsi que pour les droits humains et les libertés fondamentales de son peuple.

Nous avons vu la Russie tenter de diffuser des informations trompeuses et de détourner l'attention du Conseil de son agression. Mais aucune campagne de désinformation de la Russie ne peut détourner notre attention du fait que le Kremlin mène par choix une guerre cruelle, préméditée et non provoquée contre l'Ukraine. Cette guerre est appuyée et facilitée par le régime de Lukashenko. La Russie ne veut pas que son peuple apprenne l'effroyable vérité sur la mort et la destruction insensées qu'elle sème en Ukraine. C'est pourquoi le Kremlin a contraint les organes de presse indépendants nationaux et étrangers à suspendre leurs activités en Russie ou à fermer définitivement. C'est pourquoi il a bloqué l'accès aux sites d'information et aux réseaux sociaux indépendants.

Les États-Unis réaffirment leur attachement solide et indéfectible à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui a été contrainte de suspendre temporairement ses opérations en Ukraine. Malgré les efforts déployés par la Russie pour entraver ses activités, les rapports impartiaux de la Mission spéciale d'observation se sont révélés extrêmement utiles pour permettre à la communauté internationale d'appréhender les conditions de sécurité sur le terrain. Nous nous associons à nos collègues pour exprimer nos condoléances les plus sincères pour la décès de Maryna Fenina, membre du personnel, qui a été tuée le 1<sup>er</sup> mars dernier dans un bombardement russe à Kharkiv, alors qu'elle tentait de se procurer des produits pour sa famille.

Les États-Unis ont été fiers de s'associer à 44 autres pays pour lancer le Mécanisme de Moscou pour la dimension humaine de l'OSCE dans le but de mettre en place une mission d'experts afin de recueillir des preuves des violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, des violations du droit international humanitaire et des possibles crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par les forces russes sur le territoire ukrainien. La mission compilera méticuleusement les faits et rédigera un rapport écrit qui pourra être présenté aux mécanismes d'établissement des responsabilités pertinents. Par ailleurs, nous nous félicitons du lancement immédiat par le Conseil des droits de l'homme d'une commission d'enquête poursuivant des objectifs similaires. La commission d'enquête et la mission d'experts de l'OSCE se complèteront pour faire éclater la vérité au grand jour.

En vertu du Document de Vienne de l'OSCE, tous les États participants se sont engagés, dans le cadre des efforts qu'ils déploient collectivement pour réduire le risque d'erreur d'appréciation, apaiser les tensions et instaurer la confiance, à répondre de bonne foi aux préoccupations soulevées par d'autres États concernant les activités militaires inhabituelles. Le refus flagrant et non fondé de la Russie de tenir compte de l'invocation légitime par l'Ukraine du mécanisme de réduction des risques du Document de Vienne concernant les activités militaires inhabituelles a illustré une fois de plus le mépris de la Russie pour ses engagements internationaux. Le refus du Bélarus de répondre dans le détail aux États baltes qui invoquent le mécanisme de réduction des risques du Document de Vienne démontre le mépris affiché également par le régime de Lukashenko.

Comme d'autres l'ont dit, outre l'agression de la Russie contre l'Ukraine, nous ne devons pas oublier les autres priorités importantes de l'OSCE. Nous ne devons pas oublier que la Russie continue d'occuper certaines parties de la Géorgie. Elle maintient également ses forces en République de Moldova sans le consentement du Gouvernement hôte. Nous nous félicitons de l'engagement continu de l'OSCE à rechercher une solution pacifique au conflit en Géorgie, notamment en coprésidant les discussions internationales de Genève.

Nous déplorons que la Russie n'honore pas les obligations et les engagements qui lui incombent en vertu de l'accord de cessez-le-feu de 2008, notamment s'agissant de ramener ses forces aux positions antérieures au conflit. Les États-Unis exhortent tous les participants aux discussions internationales de Genève à veiller à ce que les habitants des zones de conflit puissent rendre visite à leurs proches, se livrer à des activités économiques pacifiques, circuler librement sans crainte de détention ou de punition arbitraire et avoir accès aux papiers qui leur permettraient de rentrer chez eux.

Les États-Unis restent déterminés à promouvoir un avenir pacifique, démocratique et prospère pour la région du Caucase du Sud. En tant que Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, nous nous joignons aux autres pays pour exhorter l'Arménie et l'Azerbaïdjan à poursuivre et à intensifier leurs efforts diplomatiques afin de trouver des solutions globales à toutes les questions en suspens liées au conflit du Haut-Karabakh ou en résultant.

Pour terminer, les États-Unis se félicitent du partenariat de longue date entre l'ONU et l'OSCE. Les exposés présentés par l'ONU aux séances du Conseil permanent de l'OSCE et la participation de l'ONU aux événements annuels de l'OSCE, ainsi que l'étroite coordination entre les opérations de l'OSCE sur le terrain et les organismes des Nations Unies sur place, ne font que renforcer ce partenariat. Face à l'agression russe, l'ONU et l'OSCE doivent continuer d'œuvrer de concert pour promouvoir la paix, la sécurité, le développement et les droits humains, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité internationales.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Ministre polonais des affaires étrangères, M. Zbigniew Rau, des informations qu'il nous a fournies en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la

coopération en Europe (OSCE). Nous remercions également la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé.

Le Mexique partage la priorité accordée par le Président polonais en exercice au maintien d'une approche de la sécurité axée sur l'être humain. Dans tout conflit armé, et le conflit actuel en Ukraine ne fait pas exception, la population civile est généralement la plus touchée. C'est pourquoi nous appuyons les efforts visant à faire de l'appui aux plus vulnérables une priorité. Comme nous venons de l'entendre, la situation en Ukraine est très critique. Nous sommes préoccupés par le fait que, plus de deux semaines après le début du conflit, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de publier une déclaration sur cette infraction à la paix et à la sécurité internationales.

Cependant, il ne suffit pas d'exprimer notre préoccupation face à ce silence pour y remédier. Il a donc fallu faire appel à l'Assemblée générale en invoquant la résolution intitulée « L'union pour le maintien de la paix » (résolution 377 V de l'Assemblée générale) afin qu'elle assume le rôle que le Conseil a été incapable de remplir. Nous renouvelons néanmoins notre appel, aux côtés de nombreux autres pays, à mettre fin aux hostilités et à revenir le plus rapidement possible au dialogue politique et à la voie de la diplomatie.

Dans l'intervalle, nous avons l'obligation éthique et morale de protéger autant que possible la population civile et de veiller à ce qu'elle reçoive l'aide humanitaire dont elle a tant besoin. Telle était précisément notre intention lorsque nous avons présenté, conjointement avec la France, un projet de résolution exclusivement humanitaire. Nous allons devoir insister sur ce point et espérons pouvoir compter sur l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale.

La Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine a joué un rôle fondamental dans l'établissement de rapports impartiaux sur la situation sur le terrain et la création d'une plateforme d'échange d'informations. Malheureusement, l'invasion russe a entravé son fonctionnement. Certaines de ses activités et certains de ses rapports ont été suspendus, à un moment où des informations fiables et objectives sont plus que jamais nécessaires.

Nous savons également que, face à la grave détérioration de la situation humanitaire, le Conseil permanent de l'OSCE, réuni en séance spéciale, a demandé à la Mission spéciale d'observation de

réorienter temporairement ses activités afin d'appuyer les opérations de secours humanitaire urgentes. Il est impératif que la Mission dispose d'un accès complet et sûr sur le terrain afin de pouvoir s'acquitter de son mandat et des tâches délicates qui lui ont été confiées.

Nous espérons que dans un avenir proche, l'OSCE pourra aussi reprendre ses fonctions dans le cadre du Groupe de contact trilatéral. En effet, c'est par le biais du dialogue politique que d'autres solutions permettant de surmonter pourront être trouvées.

Depuis sa création, l'OSCE joue un rôle essentiel dans l'instauration de la confiance, la prévention des conflits et la gestion des crises par la voie de la diplomatie. L'action de l'OSCE a été et demeure centrale dans les situations inscrites à l'ordre du jour de la paix et de la sécurité internationales, comme la Bosnie-Herzégovine, la région du Kosovo et le conflit du Haut-Karabakh. Nous apprécions donc grandement son travail de médiation et ses bons offices à travers le déploiement de ses missions de paix, ses opérations sur le terrain et les tâches effectuées par ses représentants spéciaux. C'est pourquoi nous soulignons que les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'OSCE, sont appelées à jouer un rôle décisif dans la mise en œuvre de la résolution 2616 (2021).

Pour terminer, j'exhorte le Conseil de sécurité à renforcer sa collaboration avec l'OSCE, sur la base d'une diplomatie plus préventive et plus efficace qui intègre le travail de médiation et contribue au règlement pacifique des différends.

**M. Kiboïno** (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de son exposé. Je le félicite de sa prise de fonction et lui souhaite plein succès alors qu'il œuvre au développement de l'OSCE. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé.

Cette séance d'information a lieu alors que les fondements de l'ordre de sécurité européen sont profondément ébranlés par le conflit armé dévastateur en cours, qui nous rappelle les guerres européennes d'autrefois. Le conflit armé en Ukraine est déjà extrêmement coûteux à tous points de vue, qu'il s'agisse des pertes en vies humaines, des millions de réfugiés et de déplacés, de la destruction des infrastructures, ou encore de la déstabilisation des économies du monde entier.

S'il n'y est pas mis fin de toute urgence, ses conséquences seront catastrophiques, non seulement pour l'Ukraine et l'Europe en général, mais aussi pour le monde entier, notamment les petites économies fragiles des pays du Sud. Face à ce conflit et à d'autres conflits prolongés et étant donné leur dynamique, il est devenu impératif, selon nous, de refonder le dispositif de sécurité de l'Europe afin de l'asseoir plus fermement sur les principes fondamentaux que sont le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États Membres, l'égalité souveraine entre les États, le respect des accords et le règlement pacifique des différends.

Nous sommes d'accord avec le Président en exercice de l'OSCE pour dire que l'organisation représente l'instance idoine pour permettre à la région de discuter de toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité. Nous sommes convaincus qu'elle peut jouer un rôle charnière dans des échanges ouverts à tous autour d'un nouvel ordre de sécurité européen.

Nous félicitons l'OSCE pour ses efforts en matière de diplomatie préventive et son engagement en faveur du multilatéralisme. À cet égard, le Kenya salue l'étroite coopération entre l'OSCE et l'ONU et demande instamment qu'elle soit encore resserrée, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de commenter brièvement certains des sujets de préoccupation actuels dans la région de l'OSCE.

En ce qui concerne la situation vivement préoccupante en Ukraine, le Kenya félicite l'OSCE de ses efforts pour s'acquitter de son mandat de surveillance de la mise en œuvre des Accords de Minsk de 2015, lesquels ont été entérinés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). Nous continuons d'appeler à déclarer une pause immédiate pour raisons humanitaires et à donner une chance à la diplomatie dans la quête d'un règlement politique durable.

Dans le cas du Kosovo, le Kenya estime qu'il est de la responsabilité de toutes les parties concernées, notamment l'OSCE, qui constitue une des plus importantes présences sur le terrain, d'assurer un environnement viable et propice à la paix et à la stabilité à long terme du Kosovo.

Quant à la Bosnie-Herzégovine, le Kenya continue d'exhorter les autorités à collaborer non seulement pour veiller au plein respect de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, mais aussi

pour progresser dans la réalisation des cinq objectifs et deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

S'agissant de la question du Haut-Karabakh, nous continuons d'appuyer les efforts déployés par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE pour parvenir à un règlement global et durable.

Pour terminer, le Kenya réaffirme qu'un dialogue sincère doit être l'option première pour régler les conflits. Nous encourageons l'OSCE à poursuivre les échanges qu'elle a noués avec le Conseil de sécurité, les autres instances régionales, ses partenaires internationaux et autres acteurs pour faire prévaloir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

**M. Biang** (Gabon) : Je remercie le Ministre Zbigniew Rau, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour les informations qu'il nous a partagées ce matin. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe, M<sup>me</sup> DiCarlo, pour son exposé.

Nous avons bien pris note de la lecture du Président Rau sur la situation et des projections de l'organisation face aux enjeux et défis qu'elle doit relever pour se dresser à la mesure de sa vocation. Avec ses 57 États membres et partenaires issus d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Afrique, l'OSCE a inscrit dans son ADN, selon l'esprit de l'Acte final d'Helsinki, la coopération comme ressort privilégié pour parvenir à la paix et à la sécurité, et pour offrir à ses membres un espace de cohabitation sûr et exempt de conflits armés.

Coopérer suppose naturellement d'agir ensemble, de se concerter en permanence, en temps de paix comme en temps de guerre, d'aplanir les divergences, d'atténuer les tensions et de rechercher le règlement des différends en privilégiant les issues pacifiques.

Depuis bientôt 50 ans d'existence, l'OSCE a dû faire face à de nombreuses crises qui ont, sinon ébranlé ses fondements, du moins questionné ses principes directeurs. Un des questionnements qui se posent avec acuité est de savoir comment traduire les principes convenus à Helsinki dans le contexte sécuritaire actuel. Dans l'appréhension de cette question de fond s'adosse le rôle de passerelle de l'OSCE entre ses membres, qui ne peut se départir d'un fort capital de confiance entre ceux-ci, afin de pouvoir interagir en toute bonne foi, dans une perspective de bénéfice mutuel.

En tout état de cause, le potentiel de prévention des conflits de l'OSCE est interrogé alors que nous assistons avec inquiétude à la montée des nationalismes en Europe, aux tensions sécessionnistes dans le sud-est de l'Europe, aux crises multiples en Asie centrale, ou encore aux nombreuses menaces sécuritaires découlant de la montée du terrorisme. Les nombreux foyers de tensions issus du démembrement d'anciens blocs menacent d'effritement plusieurs régions du monde, et en particulier l'Europe continentale. C'est un sujet de préoccupation important dont non seulement l'OSCE mais encore la communauté internationale dans son ensemble doivent résolument anticiper les effets.

Les derniers événements, marqués par la guerre en Ukraine ou la situation dans le Haut-Karabakh, interpellent l'OSCE dans sa capacité à jouer son rôle de pont entre l'Est et l'Ouest de son ressort territorial et dans sa capacité à mettre en branle ses mécanismes de prévention des conflits pour prévenir et régler tout conflit armé dans sa circonscription.

Se pencher sur le mandat de l'OSCE dans le contexte de la guerre en Ukraine, c'est questionner son rôle sur la résolution de la crise, au regard du déricotage manifeste des Accords de Minsk. Comment sortir de l'impasse actuelle ? Quels sont les leviers crédibles à activer en ce moment pour faire prévaloir la diplomatie dans la situation en Ukraine ? Répondre rationnellement à ces questions, c'est prendre la mesure des urgences ; c'est se mettre à la dimension des exigences sécuritaires et humanitaires.

Mon pays n'a pas d'expérience de la guerre et n'a jamais pris part à un conflit armé. C'est peut-être pour cette raison qu'il a toujours préféré le dialogue à la rupture, et privilégié les solutions politiques et diplomatiques à l'usage de la force. C'est cet idéal qui a motivé notre enthousiasme à prendre place autour de la table du Conseil de sécurité, pour pouvoir contribuer à trouver des solutions aux crises qui minent le monde. Nous devons trouver une solution à la crise en Ukraine, parce que ses conséquences ont un impact négatif sur le monde entier et sur les valeurs des Nations Unies.

C'est le lieu de réitérer notre appel solennel à chacun des membres du Conseil et, au-delà, à chaque membre de la communauté internationale, pour que nous nous réappropriions et nous réconciliions avec notre engagement commun d'assurer la paix et la sécurité internationales pour les peuples du monde. C'est à cela que nous nous sommes engagés en souscrivant à la Charte des Nations Unies.

Pour terminer, nous encourageons la coopération entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies et exprimons notre soutien au Président en exercice de l'OSCE dans ses efforts pour trouver une issue à la crise ukrainienne. Nous exprimons également notre appréciation pour le rôle remarquable joué notamment par la Pologne dans l'accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine.

**M. Zhang Jun** (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite la bienvenue à la présente séance à M. Rau, Ministre polonais des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). J'ai écouté avec attention les exposés de M. Rau et de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo.

La Chine a toujours appuyé les efforts déployés par l'ONU et le Conseil de sécurité, sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour nouer des partenariats avec les organisations régionales, y compris l'OSCE, dans le but de relever efficacement les défis en matière de paix et de sécurité internationales.

Le périmètre de l'OSCE est vaste et elle dispose de nombreux mécanismes de coordination. Depuis des années, elle s'acquitte d'un travail considérable pour renforcer la confiance mutuelle entre ses États participants, prévenir et régler les conflits, et remédier aux menaces de sécurité non traditionnelles. Nous félicitons vivement du rôle que joue l'OSCE en complément du système international au cœur duquel se trouve l'ONU.

La situation internationale, qui connaît de profonds changements, est marquée par l'instabilité et l'incertitude. Le déclenchement de la crise en Ukraine nous pousse à réfléchir plus avant sur la manière de maintenir la paix et la stabilité dans le cadre du système international et à nous concentrer davantage sur la voie qui mène véritablement à la sécurité universelle et au développement commun. Nous devons chercher de nouveaux éclairages et de nouvelles pistes de réponse en nous fondant sur l'histoire de l'OSCE et sur les graves défis auxquels elle se heurte actuellement.

Premièrement, nous devons suivre la direction générale du dialogue et de la coopération. Même au plus fort de la guerre froide, le dialogue et la coopération étaient possibles et nécessaires. Plus il y a de frictions, de divergences et de risques potentiels, plus il est important et nécessaire d'améliorer l'entente et la confiance mutuelle. Le monde est entré dans une nouvelle ère. La

voie du dialogue et de la coopération devrait s'élargir de plus en plus, en non se rétrécir. Il ne faut pas que les différences entre les intérêts nationaux, les systèmes sociaux et les idéologies des États deviennent des obstacles au dialogue, encore moins des motifs de confrontation.

Deuxièmement, le monde est indivisible. La sécurité est indivisible. En 1975, l'Acte final d'Helsinki a établi l'important principe de la sécurité indivisible. Ce principe revêt une pertinence particulière dans les circonstances actuelles. Par conséquent, il convient non seulement de le défendre, mais aussi de le mettre en œuvre. La solution à la crise en Ukraine consiste à prendre au sérieux et à respecter les préoccupations de sécurité légitimes de tous les États et à former une architecture de sécurité européenne équilibrée, efficace et durable.

Troisièmement, la guerre froide est finie depuis longtemps. Sa mentalité, fondée sur une confrontation entre blocs, devrait être complètement rejetée. S'accrocher à une mentalité hégémonique et provoquer une confrontation entre blocs ne fera qu'entraîner une catastrophe et exacerber les troubles et la division. C'est le cas en Europe. C'est aussi le cas dans d'autres régions. Le monde n'a pas besoin d'une nouvelle guerre froide. Le monde peut vivre dans un climat de croissance et de progrès partagés. Sous l'étendard du multilatéralisme, tous les pays doivent renforcer l'unité et la coopération et œuvrer de concert en faveur d'un avenir commun pour l'humanité.

La position de la Chine sur la situation en Ukraine ne varie pas et elle est claire. Récemment, le Président Xi Jinping s'est entretenu par visioconférence avec les dirigeants de la France et de l'Allemagne, face auxquels il a souligné que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays devaient être respectées, de même que devaient être respectés les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Il a insisté sur le fait que les préoccupations de sécurité légitimes de tous les pays devaient être prises au sérieux et qu'il fallait appuyer tous les efforts en faveur du règlement pacifique de la crise. Ces quatre piliers représentent la position définie au plus haut niveau de la Chine sur la question de l'Ukraine. Sur cette base, la Chine renforcera la communication et la coordination avec l'ensemble des parties concernées et continuera à jouer un rôle constructif dans la promotion de la paix par le dialogue.

La Chine est profondément préoccupée et attristée par les événements en Ukraine. La cessation rapide des hostilités est une aspiration partagée de la

communauté internationale. Le dialogue et la négociation sont les seules façons réalistes d'y parvenir. La Russie et l'Ukraine ont récemment tenu plusieurs séries de négociations directes et montré qu'elles avaient le désir et la volonté de poursuivre ces négociations. La communauté internationale doit aider à entretenir la dynamique positive, encourager et appuyer activement les négociations entre la Russie et l'Ukraine et créer les conditions et le climat nécessaires à cette fin.

La crise en Ukraine est profondément liée à la sécurité et à la stabilité européennes. Nous encourageons l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à tirer pleinement parti de ses atouts afin d'établir la plateforme requise pour encourager la négociation et la communication entre les parties concernées. Nous appelons à une retenue maximale. Nous appelons à ce que la sûreté et la sécurité des civils et la satisfaction de leurs besoins fondamentaux soient effectivement garanties. Nous appelons à la mise en place de couloirs humanitaires sûrs et sans entrave pour empêcher la crise humanitaire de prendre de plus grandes proportions encore.

L'initiative en six points de la Chine sur la situation humanitaire en Ukraine continue de recevoir l'appui d'autres pays. Nous apportons aussi une aide humanitaire en nature à l'Ukraine. Nous sommes favorables à ce que l'ONU joue pleinement son rôle de coordination dans la fourniture de secours humanitaires à l'Ukraine. Nous sommes prêts à avoir des consultations avec d'autres parties afin d'arriver à un consensus autour de la réponse du Conseil à la crise humanitaire en Ukraine.

Comme le dit un proverbe chinois, une glace d'un mètre de profondeur ne se forme pas en un jour de froid. La situation qui règne actuellement en Ukraine est le résultat d'une combinaison de facteurs historiques et actuels complexes. Pour régler un problème complexe, le calme et la pensée rationnelle sont essentiels. Non seulement ne compter que sur les sanctions n'aidera pas à régler le problème, mais cela en créera de nouveaux. L'intensification des sanctions a déjà de graves effets, qui ne sont pas prêts de s'arrêter, sur la finance mondiale, l'énergie, l'alimentation, les transports, la chaîne logistique et d'autres domaines, freinant ainsi une économie mondiale déjà fragilisée par la pandémie, ce qui aura une incidence très néfaste sur les moyens de subsistance des gens, en particulier dans les pays en développement.

Une fois de plus, nous invitons instamment la communauté internationale à accentuer ses efforts diplomatiques pour désamorcer les tensions et ramener sans délai la question ukrainienne sur la voie politique.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) :  
Je souhaite moi aussi remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé de ce matin. Je veux également souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil au Ministre Rau et le remercier vivement de son exposé riche en informations.

Tout d'abord, je tiens à dire l'admiration et la gratitude de l'Irlande au Gouvernement et au peuple polonais pour leur générosité et leur solidarité à l'égard des personnes qui fuient la guerre en Ukraine. En Irlande, nous sommes nous aussi déterminés à appuyer l'intervention humanitaire.

L'Acte final d'Helsinki, signé en 1975, a posé les bases de ce qui est aujourd'hui l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), instance inclusive où l'Est et l'Ouest ont pu se rencontrer. Avec son concept à nul autre pareil de sécurité globale, l'OSCE est bien utile au continent européen depuis près de 50 ans. L'Irlande, qui en est un des membres fondateurs, considère l'organisation comme un instrument essentiel pour la stabilité et la sécurité européennes. Nous apprécions beaucoup le travail de l'OSCE sur la prévention et le règlement des conflits, ses activités en matière de droits de l'homme et son rôle dans la région, qui s'inscrivent dans le droit fil de la Charte des Nations Unies.

Alors que nous connaissons actuellement un nouvel épisode tragique de la longue histoire souvent violente de l'Europe, le travail de l'OSCE prend une importance renouvelée. L'attaque impitoyable, non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine jette une ombre noire sur tout notre continent, tandis que les civils innocents en Ukraine souffrent de manière intolérable et que nous regardons se dérouler une catastrophe humanitaire. Une fois de plus, l'Irlande condamne fermement l'invasion de l'Ukraine, pays souverain et indépendant, et appelle la Fédération de Russie à respecter ses obligations internationales.

La Fédération de Russie doit immédiatement cesser les hostilités, retirer ses troupes de tout le territoire ukrainien, sans condition, et s'abstenir de nouvelles menaces ou d'un nouvel emploi de la force quelle qu'elle soit contre l'Ukraine ou tout autre État participant de l'OSCE. Nous l'exhortons à tourner le dos à la guerre et à choisir la voie du dialogue et de la diplomatie, au lieu de faire parler les balles et les bombes.

L'Irlande se félicite des priorités définies pour 2022 par le Président en exercice de l'OSCE. J'assure le Ministre Rau du plein appui de l'Irlande dans son rôle important. Comme la Secrétaire générale adjointe DiCarlo l'a dit tout à l'heure, l'OSCE est une organisation sans équivalent, qui s'étend de Vancouver à Vladivostok. Elle incarne une vision de l'architecture de sécurité européenne – l'ambition de créer une relation différente pour le règlement des problèmes entre États. Sa force réside dans sa valeur en tant que forum indispensable d'échange libre et ouvert. C'est pourquoi nous nous réjouissons tout particulièrement du dialogue renouvelé sur la sécurité européenne, initiative du Président en exercice, qui vise à tirer parti de tout le potentiel de l'OSCE comme plateforme de dialogue.

Depuis 2014, la Mission spéciale d'observation en Ukraine a apporté une contribution significative à la vie des personnes vivant le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine, loin des projecteurs. La Mission a négocié des cessez-le-feu locaux, ce qui a permis d'effectuer des travaux de réparation sur des infrastructures civiles essentielles et de donner à des millions de personnes dans l'est de l'Ukraine un accès aux services fondamentaux. Elle a été une voix indispensable et impartiale, ainsi que les yeux et les oreilles des États participants sur le terrain.

Je tiens à exprimer nos sincères condoléances à la suite du décès de Maryna Fenina, membre locale de la Mission spéciale d'observation en Ukraine, qui a été tuée par un bombardement. Nous félicitons l'OSCE pour l'évacuation de son personnel, et nous sommes conscients que cette évacuation est une mesure temporaire et que la Mission a changé ses méthodes de travail en ce moment et est prête à reprendre ses activités d'observation. Nous soulignons qu'il importe que l'OSCE soit présente sur le terrain à l'avenir.

Alors que les yeux du monde sont à juste titre tournés vers l'Ukraine, nous savons que les institutions et les bureaux de terrain de l'OSCE restent opérationnels dans toute la région. En effet, cela est d'une importance vitale.

L'Irlande continue d'appuyer l'intensification des efforts en vue de parvenir à un règlement négocié, global et durable du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment en ce qui concerne le statut à long terme du Haut-Karabakh.

Nous pensons que le Groupe de Minsk de l'OSCE est le format approprié pour atteindre cet objectif ; il est essentiel que les deux parties participent effectivement

à cet effort. L'Irlande, aux côtés de ses partenaires de l'Union européenne, est prête à contribuer à l'intensification des négociations menées dans le cadre de ce format.

L'Irlande appuie fermement l'intention de la présidence polonaise de maintenir la prévention et le règlement des conflits, notamment en Géorgie et dans la République de Moldova, parmi les priorités de l'OSCE. Ici aussi, les activités menées par l'OSCE pour faire avancer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité seront de la plus haute importance, notamment pour les femmes qui ont dû fuir l'Ukraine.

Par ailleurs, nous saluons l'accent mis par la Pologne sur les mesures à prendre pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes pour la paix et la sécurité régionales, telles que l'extrémisme violent et les attaques dans le cyberspace, ainsi que les défis auxquels nous pourrions être confrontés après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en s'appuyant sur un multilatéralisme efficace.

L'Irlande rappelle que l'OSCE joue un rôle unique en son genre pour veiller à ce que tous les États participants respectent les principes et les engagements sur lesquels repose l'OSCE. L'inclusion de la société civile est essentielle à cet égard. Nous appuyons pleinement les travaux de l'OSCE relatifs à la démocratie et aux droits humains et réaffirmons notre appui indéfectible au rôle inestimable joué par les institutions autonomes de l'OSCE, en particulier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, dont nous soutenons sans réserve les activités d'observation des élections.

Pour conclure, l'approche globale de l'OSCE en matière de sécurité est plus pertinente que jamais. Le respect des droits humains, de l'état de droit et les progrès économiques et environnementaux sont tous des éléments essentiels pour maintenir la paix et la prospérité. Nous nous faisons une joie de travailler en étroite collaboration avec le Président en exercice afin de garantir des partenariats solides et complémentaires entre l'ONU et l'OSCE.

**M. Raguttahalli** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à S. E. le Professeur Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères. Je le remercie de son exposé sur les activités et les priorités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), en sa qualité de Président en exercice de l'OSCE. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo de son exposé.

Le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et leur coopération avec l'ONU sont prévus au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Nous appuyons une coopération active entre l'ONU et l'OSCE, basée sur le Cadre de coopération et de coordination, signé en 1993.

Les organisations régionales ont un rôle essentiel à jouer pour relever les défis liés aux conditions de sécurité en favorisant le dialogue entre les parties et en décourageant les influences extérieures. Nous estimons que les accords bilatéraux et régionaux négociés entre les parties constituent une bonne base pour le règlement durable et pacifique des différends.

L'OSCE possède des caractéristiques qui font qu'elle est l'instance appropriée dans bon nombre de situations. Avant tout, c'est une instance euro-atlantique inclusive de consultation et d'action commune. Le mécanisme de dialogue structuré de l'OSCE, ancré dans les principes directeurs de transparence, d'appropriation collective, d'inclusivité et de respect des opinions divergentes, vise à rétablir la confiance dans le multilatéralisme, dans un contexte marqué par de nouvelles rivalités géopolitiques dans l'espace de l'OSCE.

La communauté de l'OSCE est confrontée à des problèmes dont les origines sont diverses. Il s'agit non seulement d'attaques contre la souveraineté mais également de menaces à la paix découlant de tensions ethniques et de mouvements de séparatisme violent à l'intérieur des États. L'OSCE, qui est la plus grande organisation de sécurité au monde, fait également face à certaines des menaces transnationales les plus complexes, telles que la prolifération des armes, le terrorisme, la cybersécurité, la migration, les dégâts causés à l'environnement et le trafic de drogue.

Tout en prenant note des efforts internationaux actuels de lutte contre le terrorisme et des contributions de l'OSCE, nous voudrions saisir cette occasion pour réaffirmer l'importance de cette question. L'OSCE a été parmi les premières organisations régionales à condamner fermement l'attentat terroriste contre le Parlement indien en 2001. Elle doit tenir compte de telles attaques terroristes transfrontalières et d'autres menaces nouvelles et émergentes. Dans ce contexte, le plan d'action en huit points sur la lutte contre le terrorisme proposé par le Ministre indien des affaires étrangères le 11 janvier 2021 dans son intervention devant le Conseil mérite également d'être examiné sérieusement par l'OSCE.

L'OSCE joue un rôle important pour faciliter la mise en œuvre de l'ensemble de mesures des deux côtés de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine. Cependant, les activités de la Mission spéciale d'observation ont été interrompues en raison de l'évolution de la situation en Ukraine et de la détérioration des conditions de sécurité qui en a résulté.

L'Inde n'a eu de cesse d'appeler à la cessation immédiate de toutes les hostilités en Ukraine. Notre Premier Ministre a appelé à plusieurs reprises à un cessez-le-feu urgent, déclarant qu'il ne reste plus d'autre voie que celle du dialogue et de la diplomatie.

Le nombre des victimes continue d'augmenter et la situation humanitaire est devenue catastrophique. L'Inde a pris des mesures importantes et immédiates pour évacuer ses ressortissants. À ce jour, environ 22 500 Indiens sont rentrés chez eux sains et saufs. Nous remercions tous nos partenaires pour l'aide qu'ils nous ont apportée pendant ces évacuations.

Nous appelons à des négociations et à des échanges directs pour mettre fin aux hostilités. L'Inde est en contact avec la Fédération de Russie et l'Ukraine à cet égard et entend poursuivre ce dialogue. Nous soulignons une fois de plus qu'il faut respecter la Charte des Nations Unies, le droit international ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Par ailleurs, nous appuyons les efforts que continue de déployer le Groupe de Minsk de l'OSCE en vue d'un règlement pacifique du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. L'Inde estime qu'on ne peut parvenir à un règlement durable de ce conflit que par des voies pacifiques, au moyen de négociations diplomatiques. Nous demandons aux parties de mettre en œuvre l'accord qui a été conclu. Nous constatons avec inquiétude que les mesures annoncées ne se sont pas encore concrétisées.

Pour conclure, nous saluons la contribution considérable de l'OSCE à la promotion d'un ordre international fondé sur des règles et au renforcement du multilatéralisme. Nous nous associons à tous les autres membres du Conseil pour souhaiter plein succès à la Pologne, qui assume la présidence de l'OSCE. Je saisis également cette occasion pour remercier sincèrement le Ministre polonais des affaires étrangères de la générosité et de l'assistance dont ont bénéficié nos citoyens pour pouvoir quitter en toute sécurité les zones de conflit en Ukraine.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous n'avons pas été surpris par la déclaration du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité

et la coopération en Europe (OSCE). Nous savions de quoi il allait parler avant même qu'il ne prenne la parole. Par contre, nous avons été surpris de constater que, dans son exposé, la Secrétaire générale adjointe DiCarlo s'est grandement éloignée de l'impartialité attendue de fonctionnaires internationaux. Et elle l'avait déjà fait vendredi, dans cette même salle (voir S/PV.8991). Son point de vue et le fait qu'elle avance de fausses informations sur le bombardement sans discrimination d'installations civiles et l'utilisation de bombes à sous-munitions par les forces armées russes, en citant des sources d'information prétendument fiables, suscitent des doutes quant à l'identité de la personne assise à cette table : est-elle haut fonctionnaire du Secrétariat de l'ONU ou représentante d'un des États Membres ?

Ces derniers jours, l'ONU a évoqué à plusieurs reprises la question de la médiation du conflit. Mais de quel type de médiation parlons-nous lorsque la Secrétaire générale adjointe a manifestement choisi un camp dans ce conflit ? Par ailleurs, la Secrétaire générale adjointe n'a pas dit un mot du tir par les forces armées ukrainiennes d'un missile Tochka-U bourré d'armes à sous-munitions, qui a frappé au cœur de Donetsk, faisant 20 morts et 35 blessés parmi les civils. Les représentants des pays occidentaux qui, pendant huit ans, ont tout simplement fermé les yeux sur ce qui se passait dans le Donbass et sur les conditions dans lesquelles les gens vivaient, à savoir sous des bombardements constants, ont eux aussi omis de mentionner cet incident.

Malheureusement, l'OSCE n'est pas irréprochable non plus. Elle a tout simplement passé sous silence les agissements des forces armées ukrainiennes et des nationalistes dans le Donbass.

Je voudrais demander à mon collègue des États-Unis : les 13 000 personnes – c'est le chiffre qu'il a mentionné – qui sont mortes dans le Donbass ont-elles également été tuées par la Russie ? Sait-il qui sont la plupart de ces malheureuses victimes ? La majorité des personnes décédées étaient des ressortissants de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk.

Mon collègue des États-Unis a mentionné la mort d'un journaliste, Brent Renaud, à Irpen, prétendument aux mains des forces russes. Nous regrettons la mort de toute personne dans un conflit, mais je voudrais juste apporter deux précisions. Premièrement, il n'était pas journaliste. Le *New York Times* a lui-même immédiatement démenti cette information. Sur Internet, des informations circulent selon lesquelles le journalisme et

la réalisation de documentaires n'étaient pas ses principales occupations. Ces informations sont disponibles en accès libre. Deuxièmement, Irpen est entièrement contrôlée par les forces armées ukrainiennes et les unités de la défense territoriale ukrainienne, et d'après le collègue de Brent Renaud qui a survécu à l'attaque, ce sont elles qui ont ouvert le feu sur leur véhicule.

Nous ne nous faisons pas d'illusions. Nous savions que la séance d'aujourd'hui ne porterait pas sur la coopération entre l'ONU et l'OSCE. La demande de coopération a fortement diminué ces dernières années en raison des tentatives d'un certain groupe d'États de remplacer la Charte des Nations Unies par un ordre fondé sur des règles. L'OSCE en est un exemple flagrant.

Cela est devenu particulièrement visible récemment lorsque le travail de l'organisation, qui, déjà avant cette période, accordait une attention disproportionnée aux pays situés à l'est de Vienne, a été de facto réduit à un seul sujet. Et les débats sur cette question, pour autant que nous puissions en juger, manquent non seulement de professionnalisme, mais s'apparentent même à de l'hystérie et emploient un ton inacceptable.

Lorsque M. Rau s'est rendu à Moscou le 15 février, nous avons eu des entretiens de fond avec lui. À l'époque, il parlait de l'importance d'une approche proactive et positive, de la recherche de solutions et du rejet des accusations réciproques. Nous étions favorables à cette approche. Nous avons exprimé notre conviction selon laquelle la présidence en exercice devait promouvoir l'élaboration d'un programme unificateur et trouver des compromis. Pour cela, il est important que la présidence en exercice de l'OSCE reste dans le cadre de son mandat et qu'elle s'en tienne à une position de neutralité, comme on dit, en évitant toute formulation non consensuelle, ce qu'on appelle, en d'autres termes, le rôle d'honnête médiateur.

Cependant, force est de constater aujourd'hui que la présidence polonaise en exercice de l'OSCE a presque totalement échoué dans sa mission, bien que nous ne soyons qu'à la mi-mars. Le 5 mars, après s'être entretenu avec le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Rau a déclaré en substance que la présidence en exercice de l'OSCE coordonnerait les actions menées contre un État participant à l'organisation. Il s'agit d'une violation flagrante par la Pologne du mandat de la présidence en exercice de l'OSCE adopté au Conseil ministériel de Porto en 2002 et de la décision n° 485 du Conseil permanent de l'OSCE sur les déclarations et les informations publiques.

La présidence en exercice a précisément pour tâche de régler les désaccords entre les États participants et de rapprocher les positions. Il ne s'agit en aucun cas de prendre des mesures partiales qui renforcent les antagonismes, et surtout pas de mener une campagne antirusse au sein de l'OSCE. Aujourd'hui, M. Rau, avec un certain nombre de collègues, a déclaré que l'OSCE avait proposé à la Russie de discuter de ses préoccupations en matière de sécurité, mais que celle-ci avait refusé. Ce n'est pas vrai. Nous n'avons pas refusé le dialogue proposé par la présidence en exercice polonaise. Toutefois, nous avons insisté sur le fait que pour qu'un tel dialogue puisse aboutir, nous devons obtenir des réponses de la part des États-Unis et de différents membres de l'OSCE sur la manière dont ils perçoivent l'application pratique du principe de l'indivisibilité de la sécurité. Étant donné que nous n'avons reçu que des réponses évasives, non pas de pays, mais de l'Union européenne et de l'OTAN, à qui nous n'avons rien demandé, dire qu'un dialogue utile a été entamé au sein de l'OSCE est absurde.

C'est la faute de nos collègues occidentaux si l'OSCE n'a pas encore été en mesure de s'acquitter de sa tâche la plus importante, à savoir parvenir à une compréhension commune du principe de l'indivisibilité de la sécurité qui est essentielle à l'architecture de sécurité européenne. Ce principe exige d'éviter toute action qui renforcerait la sécurité d'un État au détriment de celle d'un autre. Tout cela est inscrit dans de nombreux documents de l'OSCE, à commencer par le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, adopté en 1994. Puis, en 1999, la Charte de sécurité européenne a été adoptée au plus haut niveau à Istanbul. En décembre 2010, au sommet de l'OSCE à Astana, ce principe a été précisé et confirmé sans ambiguïté.

Au lieu de cela, le camp occidental a fait du droit de tout pays de choisir l'alliance à laquelle il souhaite adhérer une priorité absolue, sans tenir compte du fait que cela ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des autres. C'est quelque chose que nos collègues préfèrent oublier.

M. Rau a déclaré aujourd'hui que la Russie exigeait des garanties unilatérales pour elle-même. Or, c'est la situation en Ukraine qui est le détonateur de la grave crise de la sécurité européenne découlant des tendances que j'ai évoquées. Je pense que, là encore, l'OSCE est directement responsable, car elle a fermé les yeux sur ce qui s'est passé tout au long de ces années non seulement au Donbass, mais aussi en Ukraine. La présidence polonaise en exercice porte également sa part de

responsabilité : qui a empêché la présidence en exercice, notamment par l'intermédiaire du Représentant spécial auprès du Groupe de contact trilatéral, de faire pression sur la partie ukrainienne pour qu'elle mette pleinement et systématiquement en œuvre l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk ?

Ce plan d'action était clair : il s'agissait avant tout d'assurer un dialogue direct entre Kiev, Donetsk et Lougansk et de garantir une surveillance impartiale de la situation par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Sa direction devait coopérer de façon constructive avec les autorités de Donetsk et de Lougansk, comme le stipule le mandat de cette mission, qui a été approuvé par le Conseil permanent de l'OSCE.

Conformément à ce mandat, la Mission n'aurait pas dû passer sous silence les violations des droits de l'homme et les atteintes à la liberté des médias sur l'ensemble du territoire ukrainien. Elle n'aurait pas dû fermer les yeux sur les preuves flagrantes attestant d'une flambée du nationalisme agressif, du néonazisme et de nombreux cas de discrimination contre la population russophone. En outre, les violations flagrantes des droits de l'homme sont devenues généralisées et systémiques en Ukraine. Des lois discriminatoires concernant la langue d'État, l'éducation et les peuples autochtones ont été adoptées, visant principalement la langue russe et les millions de russophones au sein de la population. Au lieu de cela, nous avons vu l'OSCE, notamment sa présidence polonaise, faire ouvertement le jeu des autorités ukrainiennes, alors que ces dernières ont refusé catégoriquement de mettre en œuvre la principale disposition des Accords de Minsk, à savoir engager un dialogue direct avec le Donbass. Elles ont préféré parler à leurs concitoyens sur place dans la langue des armes et des bombardements.

En sabotant de manière flagrante ses obligations, Kiev a fait tout ce qui était en son pouvoir pour saper les Accords de Minsk. La Russie n'a cessé de demander à l'Ukraine de tenir compte des aspirations de la population du Donbass et de sa volonté légitime de s'exprimer dans sa langue maternelle, de permettre à ses enfants d'être éduqués dans cette langue et d'honorer la mémoire de ceux qui ont libéré sa terre, plutôt que de ceux qui se sont rangés du côté d'Hitler et ont tué des civils pendant la Grande guerre patriotique. Mais Kiev n'a rien voulu entendre.

Dans le même temps, les États occidentaux, sous la direction des États-Unis, ont joué le jeu de l'Ukraine et ont fermé les yeux sur le sabotage des Accords de

Minsk, au lieu d'obliger l'Ukraine à respecter ses obligations en la matière. En outre, les États de l'OTAN ont renforcé l'Ukraine en lui fournissant des armes et en envoyant des formateurs militaires sur son territoire et ont encouragé la militarisation de la région. Kiev a interprété les agissements de ses soutiens comme une carte blanche pour se livrer à des actes de provocation armée dans le Donbass.

Fin janvier et début février, presque tous les plus hauts responsables ukrainiens ont annoncé leur refus de mettre en œuvre les Accords de Minsk. Le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies l'a confirmé à une séance du Conseil de sécurité le 17 février dernier (S/PV.8968). Après cela, la situation le long de la ligne de contact s'est considérablement détériorée. De nombreuses violations du cessez-le-feu ont été commises et des projectiles ont détruit des maisons appartenant à des civils, des écoles et d'autres installations civiles. Malheureusement, il y a eu des victimes.

Le risque qu'une véritable action armée, comme celle menée en 2014 et 2015, soit à nouveau lancée était immense. La population de la République populaire de Lougansk et de la République populaire de Donetsk a été exposée à une menace réelle d'élimination directe par les autorités de Kiev. Un flux de réfugiés s'est précipité vers notre pays. Comme nous l'avons appris plus tard grâce aux documents découverts dans le cadre de notre opération militaire spéciale, l'armée ukrainienne avait reçu l'ordre d'entreprendre une action armée contre les deux Républiques dès le mois de mars. Une copie de ces documents a été publiée sur le site Internet du Ministère russe de la défense. Notre opération spéciale a permis de contrecarrer ces plans.

Une véritable guerre de l'information est menée contre la Russie. Les médias occidentaux n'hésitent pas à faire passer la destruction d'installations dans le Donbass par les forces armées ukrainiennes et les formations nationalistes pour une conséquence de notre opération militaire spéciale en Ukraine, diffusant ainsi des informations trompeuses sur les bombardements prétendument aveugles de villes ukrainiennes.

L'espace de l'information est soumis à une censure totale sans aucune tentative de justification. Dans ces circonstances, il est très difficile pour les personnes vivant dans les pays occidentaux d'obtenir des informations objectives sur l'opération militaire et de reconnaître les fausses informations, comme le prétendu bombardement russe de la maternité de Marioupol. C'est pourquoi

nous considérons que les manœuvres pour faire circuler des informations mensongères dans la salle du Conseil de sécurité sont une provocation délibérée de nos collègues occidentaux.

À l'heure actuelle, la principale menace pour les civils en Ukraine émane des formations armées de nationalistes ukrainiens qui terrorisent leurs concitoyens. Des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont commises. Les nationalistes déploient des chars, de l'artillerie et des lance-roquettes multiples juste à côté d'écoles et de crèches, installent des postes de tir sur les toits et se cachent derrière des femmes et des enfants. Les soldats russes qui sont faits prisonniers sont soumis à des tortures sadiques. Les bandits ukrainiens filment ces actes de torture, et le régime de Kiev se vante et fait étalage de sa cruauté.

De nombreux criminels ont été libérés de prison. Le régime de Kiev a pris la décision criminelle de distribuer des milliers d'armes à feu, plus de 10 000 pour la seule ville de Kiev, à qui le souhaitait. Des bandes de pillards et de voleurs saccagent les villes ukrainiennes. Les bandits tirent sur les civils. Nous constatons également des cas d'utilisation massive de munitions au phosphore par le régime de Kiev, ce qui est interdit par le Protocole III de la Convention sur les armes inhumaines de 1980. J'ai déjà parlé des bombes à sous-munitions utilisées par les forces armées ukrainiennes aujourd'hui à Donetsk. Mais je ne sais pour quelle raison, mes collègues ne semblent pas s'y intéresser.

Dans ces circonstances, le Président en exercice de l'OSCE doit rapidement apporter un appui politique à l'évacuation en toute sécurité des civils des zones de combat, conformément à l'une de ses priorités, à savoir l'assistance aux civils touchés par un conflit. Les Ukrainiens doivent être libres de quitter ces zones et d'aller là où ils le souhaitent. Les forces russes ouvrent unilatéralement des couloirs quotidiens pour les civils, mais tout le monde ne peut pas les emprunter. Kiev n'hésite pas à menacer sa propre population qui tente de quitter les villes.

Pas plus tard que le 11 mars, nous avons soulevé, au Conseil de sécurité, la question des laboratoires biologiques américains en Ukraine (voir S/PV.8991). Je ne vais pas me répéter. Je voudrais simplement mettre le Conseil en garde contre le risque que des matières biologiques contenant des souches dangereuses se retrouvent entre les mains de radicaux ukrainiens, qui, comme

nous l'avons vu récemment, sont capables de commettre les actes de provocation les plus inhumains contre la population civile des villes ukrainiennes.

Nous recevons également des informations concernant de possibles actes de sabotage dans les installations de transport de gaz de l'Ukraine. En outre, le Ministère russe de la défense a reçu des informations selon lesquelles des formations armées ukrainiennes préparent un acte de provocation impliquant l'utilisation d'agents toxiques dans le but d'accuser la Russie d'utiliser des armes chimiques.

Dans la nuit du 9 mars, des nationalistes ukrainiens ont acheminé environ 80 tonnes d'ammoniac dans la ville de Zolotchev, située au nord-ouest de Kharkov. Le 10 mars, les médias ukrainiens ont commencé à diffuser des informations sur les moyens de se protéger en cas d'attaque chimique. Il n'y a aucun doute sur ce à quoi cela peut mener. En outre, nos collègues américains, notamment la Représentante permanente des États-Unis au Conseil de sécurité, nous ont déjà donné une idée de qui ils accuseront de tout acte dangereux qui serait commis. Si cet acte de provocation venait à avoir lieu, et Dieu nous en préserve, ils ne pourront pas dire que nous ne les avons pas prévenus.

Pour terminer, je voudrais appeler le Président en exercice de l'OSCE à ne pas permettre la destruction de l'OSCE. Il convient de se rappeler que l'organisation traite également d'autres questions essentielles qui exigent une attention particulière de la part de ses membres. Je pense notamment au règlement pacifique et global du conflit du Haut-Karabakh, dans lequel le Groupe de Minsk de l'OSCE joue un rôle fondamental.

Dans les circonstances actuelles, l'OSCE reste pratiquement la seule instance de dialogue à l'échelle européenne. Il est impératif de bien réfléchir aux conséquences historiques que les actions visant à saper toute perspective de coopération en matière de sécurité et les fondements sur lesquelles elle repose auraient pour tous les pays situés sur le continent européen.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des Émirats arabes unis.

Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés détaillés S. E. M. Zbigniew Rau, Ministre polonais des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour l'année 2022, ainsi que M<sup>me</sup> Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix.

Les Émirats arabes unis appuient le rôle que jouent les organisations régionales dans la recherche de solutions aux conflits, car ces organisations ont une compréhension globale des situations et des positions régionales. Elles sont également capables de trouver un terrain d'entente pour instaurer la paix et la sécurité régionales. Les États participant aux organisations régionales sont généralement parmi les premiers à être touchés par les dimensions économique, humanitaire et de sécurité des crises qui surviennent dans la région concernée. De ce fait, la prise en compte de leurs préoccupations contribue à la recherche de solutions globales et réalistes.

La résolution 1631 (2005) confirme le rôle de ces organisations et renforce leur coopération avec l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous félicitons de constater que l'ONU a renforcé ses relations avec diverses organisations régionales, notamment l'OSCE. Cette organisation s'emploie depuis longtemps à régler les conflits et à apaiser les tensions en Europe. Nous pensons que son rôle est essentiel aujourd'hui, d'autant plus que l'Europe est actuellement confrontée à une des plus graves crises de ces 20 dernières années.

Alors que nous suivons les événements qui ravagent actuellement l'Europe avec une profonde préoccupation, nous estimons que les connaissances spécialisées et les efforts de médiation de cette organisation peuvent être utiles pour trouver une solution au conflit en Ukraine. Le rôle de l'organisation est également important compte tenu de la détérioration continue de la situation humanitaire et en matière de sécurité en Ukraine. Cette situation a des répercussions sur l'ensemble de la région, notamment en raison de l'augmentation du nombre de réfugiés – qui dépasse maintenant 2,5 millions – en quête de sécurité loin des zones de conflit.

Le rôle de l'organisation face aux répercussions de ce conflit est important non seulement au niveau régional, mais également au niveau international. La persistance et l'aggravation de la crise font peser une menace sur la sécurité alimentaire, en particulier après la suspension des exportations de blé en provenance de l'Ukraine, qui est un des cinq premiers exportateurs de blé dans le monde et une importante source d'approvisionnement en blé pour le Programme alimentaire mondial. Cette situation touchera particulièrement les pays en développement qui dépendent des importations de blé, sur fond d'augmentation des cours mondiaux.

Outre la crise en Ukraine, les États participants de l'OSCE ont de nombreuses préoccupations politiques et de sécurité, notamment les conflits gelés en Géorgie et en République de Moldova et les tensions dans la péninsule des Balkans, ainsi que la situation dans le Haut-Karabakh. Le règlement de ces tensions passe par une diplomatie équilibrée, sur la base d'une vision globale qui privilégie le dialogue et qui vise à régler les différends existants. Nous comptons sur le rôle et l'expérience de l'OSCE en matière de médiation, ainsi que sur les bons offices du Président en exercice de l'OSCE, pour trouver des solutions diplomatiques aux crises régionales, sur la base des principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale des États, de manière à maintenir la sécurité et la stabilité régionales.

Nous saluons également les priorités du Président en exercice, notamment l'accent mis sur le respect des principes fondamentaux des relations pacifiques entre les États, conformément à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki et aux autres accords internationaux pertinents.

Pour terminer, les Émirats arabes unis saluent le rôle important que joue l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en tant qu'institution qui rassemble les diverses vues et préoccupations de toute la région. Mon pays se réjouit donc à la perspective de la poursuite de la coopération entre l'ONU et l'organisation afin de maintenir la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Rau, qui va répondre aux observations formulées durant cette séance.

**M. Rau** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat utile et opportun et de m'avoir autorisé à y participer. J'apprécie vivement l'intérêt manifesté par les membres du Conseil de sécurité. Je salue également la présence des ambassadeurs et représentants de haut niveau de pays non membres du Conseil de sécurité, dont certains sont présents dans la salle aujourd'hui et d'autres ont présenté des déclarations écrites qui seront consignées dans le compte rendu de la séance.

On peut légitimement affirmer que la communauté internationale se trouve à un tournant décisif. Avant même le déclenchement de la crise actuelle, nous étions témoins de l'érosion de l'application concrète des principes et engagements d'Helsinki. Aujourd'hui,

nous devons accorder une attention particulière à la manière dont les principes fondamentaux de l'ONU et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sont mis en œuvre et à ce qu'il faut faire lorsqu'ils sont enfreints.

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'appellerai sans relâche tous les États participants à honorer leurs engagements communs. Je tiens à assurer les partenaires que je n'hésiterai pas à faciliter le dialogue et à rechercher des moyens de promouvoir le règlement des conflits régionaux et gelés en cours. Comme je l'ai déjà indiqué, tel sera l'objectif de mes prochaines visites en République de Moldova et dans le Caucase du Sud. Plus tard cette année, je me rendrai dans les Balkans occidentaux et en Asie centrale.

Le non-respect de ses engagements par un État participant à l'OSCE pourrait compliquer ces efforts. Je ferai cependant de mon mieux pour écouter attentivement tous les partenaires afin de promouvoir nos principes et engagements communs. Nous continuerons de manifester un appui indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous sommes déterminés à maintenir le conflit concernant l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud parmi les priorités de l'OSCE, et à chercher des moyens d'apporter notre appui aux communautés touchées par le conflit.

Je déploierai des efforts encore plus importants pour renforcer la participation de l'OSCE, du Groupe de Minsk et de ses coprésidents au règlement du différend entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Nous encourageons l'Arménie et l'Azerbaïdjan à engager le dialogue pour contribuer à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité de la région.

Pour terminer, je réaffirme que seul un retour aux principes de l'ONU et de l'OSCE nous permettra d'apaiser les tensions et de prévenir des conflits militaires à l'avenir.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie M. Rau de ses déclarations.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

**M. Kyslytsya** (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous savons parfaitement qui est assis dans le siège soviétique qui se trouve derrière la plaque portant le nom de

la Fédération de Russie. L'Assemblée générale a donné une réponse claire à cette question. C'est l'État agresseur. Il n'y a pas l'ombre d'un doute.

Je tiens en premier lieu à remercier le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) de son exposé, et en particulier d'avoir clairement qualifié les actes de la Fédération de Russie contre l'Ukraine d'agression non provoquée et injustifiée, qui est contraire à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki et à tous les engagements et principes de l'OSCE. Je souhaite la bienvenue au Ministre Rau à nos séances d'intervention régulières, durant lesquelles les membres de la famille des Nations Unies se réunissent autour de l'État agresseur, qui est dans le déni et ne fait aucun effort pour lutter contre sa dépendance au massacre de citoyens innocents.

En effet, l'ONU comme l'OSCE se trouvent à un tournant décisif, alors que tous leurs principes fondamentaux sont violés de façon flagrante, ouvertement et délibérément – violés par la Russie, qui prétend jouer un rôle clef dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En réalité, elle est un pourvoyeur majeur d'insécurité, et a bouclé autour d'elle une ceinture de conflits.

Le 24 février, la Russie est allée encore plus loin en lançant une guerre d'agression contre l'Ukraine, précisément le type de guerre dont les Membres fondateurs de l'ONU – dont je souligne que la Russie ne faisait pas partie – cherchaient à préserver les générations futures.

Je félicite donc le Président en exercice de son solide engagement à œuvrer, à titre prioritaire, à mettre fin à cette guerre sur la base du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Nous sommes pleinement favorables à la démarche axée sur l'humain de la présidence polonaise de l'OSCE, qui met un accent particulier sur la protection des populations civiles touchées par un conflit.

Les troupes russes continuent de commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Ukraine. En cela, rien ne les distingue de leurs prédécesseurs nazis il y a 80 ans : villes et villages rasés, charniers, terreur contre les civils dans les territoires occupés, enlèvement et meurtre de militants, de journalistes et de représentants locaux.

Je renouvelle mon appel au Conseil de sécurité, et je l'adresse également au Président en exercice de

l'OSCE aujourd'hui, pour qu'il obtienne la libération d'Ivan Fedorov, le maire de Melitopol, dans la région de Zaporijia, qui est détenu par des soldats russes depuis le 11 mars. Il semblerait qu'il soit désormais torturé parce qu'il refuse de collaborer avec l'agresseur. Les occupants russes sont, hélas, en train d'intensifier leurs pratiques répressives, et ils ont enlevé hier Yevhen Matveyev, le maire de Dniprorudne, autre ville de la région de Zaporijia.

La Russie a recours à ces pratiques répressives car elle a complètement échoué à créer l'illusion d'un soutien public dans les territoires qu'elle occupe temporairement. Les habitants de Kherson, Berdiansk, Melitopol, Enerhodar et d'autres villes occupées, grandes ou petites, n'ont pas peur de descendre dans la rue, sans armes et au mépris des fusils russes, pour dire à l'occupant : « Allez-vous en, nous sommes l'Ukraine ».

À Kherson, la Russie a tenté d'employer sa tactique habituelle qui consiste à proclamer une prétendue « république populaire » mais le Conseil régional de Kherson l'a immédiatement contrée le 12 mars, avec l'adoption, en session d'urgence, d'une déclaration affirmant que la région de Kherson serait toujours ukrainienne. Le maire de Kherson s'est dit solidaire de cette déclaration.

Il n'y a aucun endroit en Ukraine où les troupes russes sont les bienvenues. Elles le savent très bien et ont abandonné toute retenue. Marioupol en est l'exemple le plus éloquent. Le bilan civil, après les bombardements et le pilonnage russes, s'élève à près de 2 200 victimes, autant d'habitants innocents. Pour illustrer l'ampleur de ce chiffre, imaginons, au bas mot, 11 salles de l'Assemblée générale.

Dimanche matin tôt, des roquettes russes se sont abattues sur le Centre international pour le maintien de la paix et de la sécurité, à Yavoriv, faisant 35 morts et 134 blessés. Le Ministère russe de la défense a tenté de légitimer ce crime en affirmant qu'il visait des mercenaires étrangers. Ce n'est pas vrai, puisque seuls des citoyens ukrainiens ont été touchés.

La lutte contre l'agression russe doit être au cœur des efforts de l'OSCE pour rétablir la sécurité sur le continent européen. Selon nous, l'OSCE doit contribuer à la mise en œuvre de la résolution ES/11-1, intitulée « Aggression contre l'Ukraine », qui a été adoptée à une écrasante majorité le 2 mars.

Nous nous félicitons que le mécanisme de Moscou ait été invoqué, car il est important pour le recensement de tous les crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis par la Fédération de Russie dans la guerre qu'elle livre à l'Ukraine.

Nous soulignons également qu'il faut envisager de recourir à tous les outils de l'OSCE pour recueillir des éléments prouvant les crimes russes et veiller à ce que les représentants du Président en exercice et des institutions autonomes de l'OSCE réagissent publiquement et rapidement.

Nous attendons également du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme qu'il se fasse entendre sur les cas de violations flagrantes des droits humains résultant de l'agression russe contre l'Ukraine.

La Russie est en train d'intensifier sa campagne de propagande et de désinformation. La Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias doit prêter une attention particulière à la rhétorique fallacieuse de la Russie. Nous lui savons gré d'avoir pris fermement position sur les violations visant les journalistes, qui sont toujours une composante de l'agression russe. Nous signalons qu'elle a condamné le meurtre, le 13 mars à Irpin, de Brent Renaud, un cinéaste et journaliste des États-Unis. Pour reprendre les paroles de la Représentante Ribeiro,

« Il est une victime de plus de l'horrible invasion russe en cours en Ukraine et sa mort porte un coup à la liberté des médias. »

J'exprime également nos vives condoléances aux proches de Maryna Fenina, cette membre de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine tuée par l'agresseur.

Nous attendons depuis bien trop longtemps que le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales prenne franchement et clairement position sur le sort catastrophique des minorités nationales en Ukraine du fait de l'invasion russe. Il doit également se montrer proactif pour réfuter la propagande mensongère de la Russie.

Par ailleurs, nous attendons avec intérêt que soit prorogé d'un an le mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. L'organisation enverrait ainsi un signal fort de sa mobilisation auprès de l'Ukraine.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo

de sa position fondée sur les principes et d'être un membre très solide de l'équipe du Secrétaire général. Je vais citer la déclaration qu'a faite le Secrétaire général aujourd'hui, il y a moins d'une heure :

« L'Ukraine est en feu. Le pays est en train d'être décimé sous les yeux du monde entier. Les conséquences sur les civils atteignent des proportions terrifiantes. D'innombrables innocents, notamment des femmes et des enfants, ont été tués. Pilonnés par les forces russes, les routes, les aéroports et les écoles sont en ruines. D'après l'Organisation mondiale de la Santé, 24 installations de santé ont été la cible d'attaques. Des centaines de milliers de personnes sont privées d'eau ou d'électricité. À chaque heure qui passe, deux choses sont de plus en plus claires : premièrement, la situation ne cesse d'empirer ; et deuxièmement, quelle que soit l'issue, cette guerre n'aura aucun vainqueur, mais uniquement des perdants. »

Et le Secrétaire général d'ajouter avec sagesse :

« Pourtant, une autre dimension de ce conflit est occultée. Cette guerre ne s'arrête pas à l'Ukraine, loin de là. Elle est aussi une attaque contre les populations et les pays les plus vulnérables de la planète. Tandis que la guerre s'abat sur l'Ukraine, une épée de Damoclès est suspendue au-dessus de l'économie mondiale, en particulier dans les pays en développement. Avant même le conflit, les pays en développement avaient du mal à se relever de la pandémie, du fait d'une inflation record, de la hausse des taux d'intérêt et de l'aggravation du fardeau de la dette. Leur capacité de réaction a été réduite à néant par la hausse exponentielle du coût du financement. À présent, leur grenier est bombardé. »

Ce qui se passe en ce moment ne concerne pas uniquement la survie de l'Ukraine. Contrairement à Poutine et à ses sbires, l'Ukraine survivra à l'invasion russe. Il en va cependant de la survie de l'ONU comme de celle de l'OSCE, et il s'agira de « dépoutiniser » la Russie et de la faire renouer progressivement avec les principes du droit international dans l'ère de l'après-Poutine.

Le régime de Poutine est proche de sa fin. En même temps, il a fait tant de mal à la société russe qu'il faudra des décennies pour que la Russie retrouve au moins le niveau de démocratie auquel elle était parvenue

dans les années 90. En fait, il aura fallu 15 ans à Moscou pour prendre ses distances avec la signature officielle de l'Acte final d'Helsinki et le choix conscient de participer à la construction d'une nouvelle Europe, telle qu'envisagée dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990.

En fin de compte, Moscou a échoué. Pourtant, nous estimons que l'OSCE devrait jouer un rôle particulier dans les circonstances actuelles et se préparer à soutenir la Russie d'après-Poutine dans ses efforts pour retrouver la voie qui la mènera dans le concert des nations démocratiques et vers un nouveau leadership,

avec de nouveaux ambassadeurs et de nouveaux représentants. Ce ne sera pas une tâche facile, mais nous ne pourrons pas briser le cercle vicieux de la violence sans que la Russie ne respecte de nouveau les principes fondamentaux inscrits dans l'Acte final d'Helsinki.

J'invite donc le Président en exercice de l'OSCE et les institutions autonomes à commencer à réfléchir aux modalités de ce travail avec la Russie d'après-Poutine, car il n'y aura pas de retour automatique à la normale, que ce soit ici à New York ou au sein de l'OSCE.

*La séance est levée à 12 h 40.*